

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **110 (1974)**

Heft 20

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1172

20

Montreux, le 14 juin 1974

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

SKI SANS FRONTIÈRES AUX CROSETS



VAL-D'ILLIEZ 1670 - 2277 m

Planachaux/Champéry

15 remontées mécaniques en liaison avec
Avoriaz/Morzine (France)

Trois chalets confortablement équipés

Montriond 130 places

Caillex 80 places

Rey-Bellet 70 places

sont encore libres quelques semaines durant l'hiver
1974-1975.

Renseignements : **Adrien Rey-Bellet**, Les Crosets,
1873 Val-d'Illiez (VS)

Lors de votre prochaine course d'école ou de société,
empruntez le

FUNICULAIRE GLÉRESSE - MONTAGNE-DE-DIESSE

Une vue unique sur l'île Saint-Pierre et toute la chaîne des
Alpes du Saintis au Mont-Blanc.

Billets spéciaux (fortes réductions), depuis Gléresse, jus-
qu'au Chasseral (funiculaire, auto postale, télésiège).

Renseignements : **Direction du funiculaire, 2514 Gléresse.**
Tél. (032) 85 11 13.

Alder & Eisenhut AG



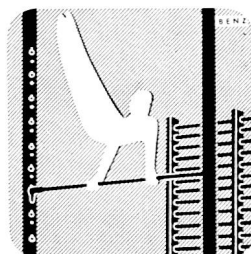
Fabrique d'engins de gymnastique, de
sport et de jeux

8700 KÜSNACHT-ZH

Tél. (01) 90 09 05

Fabrique **Ebnat-Kappel/SG**

Fourniture directe aux auto-
rités, sociétés et particuliers



Les chemins de fer MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Le Trétien — Gorges du Triège — Finhaut
Barrage d'Emosson — Chamonix — Mer de
glace par le chemin de fer du Montanvers

Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-Saint-
Bernard

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61.
Service automobile MO, 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43.

école
pédagogique
privée

FLORIANA

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur
rendez-vous.



**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2000 membres de la
SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des
prestations complémentaires pour séjour en clini-
que, prestations en cas de tuberculose, maladies
nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison
maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à
Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

L'Europe peut rendre espoir aux « Enfants du Vietnam »

Le Vietnam sort de 30 ans de guerre. Deux générations ont terriblement souffert. L'UIPE — Union internationale de protection de l'enfance — a analysé, à la demande des autorités responsables, les besoins sur place, tant au Nord qu'au Sud. Au Vietnam, 51 % de la population n'a pas 15 ans. C'est dire que l'effort de reconstruction passe par les enfants et les adolescents. Les programmes de réhabilitation sont d'ailleurs conçus en étroite collaboration avec les éducateurs vietnamiens. L'action « Enfants du Vietnam » doit réunir en trois ans 9 millions de francs. Pour réunir cette somme, il est demandé à chaque personne, famille ou institution de s'engager à verser un franc périodique, par mois, par semaine, ou par jour et ceci sur 3 ans.



Trois ans pour amorcer une action à long terme

Chacun sait que depuis le « cessez-le-feu » et les accords de Paris de janvier 1973, on dénombre encore des milliers de victimes au Vietnam. La situation se prolongera tant que les besoins les plus urgents de la population civile, en particulier ceux des enfants, n'auront pas été pris sérieusement en considération.

En Nord comme au Sud du pays, les problèmes sont semblables et plusieurs buts sont visés : avant tout apporter aux enfants, par les crèches-jardins d'enfants, une stimulation éducative indispensable ; ensuite seconder les mères occupées dans la journée aux travaux de reconstruction de leur pays et encadrer les enfants dans des garderies de quartier. L'enfant retourne dans sa famille lorsque la mère quitte son travail, la garderie venant aider les parents et non pas se substituer à eux. Il s'agit encore de créer des unités de recherche, dont le but essentiel est d'étudier les problèmes psycho-physiologiques et de nutrition des enfants.

Comment vous engager ?

Le franc périodique :

1 franc par mois : Fr. 36.—, pour 3 ans

1 franc par semaine : Fr. 156.—, pour 3 ans

1 franc par jour : Fr. 1080.—, pour 3 ans.

L'UIPE, 1 rue de Varembe, 1211 Genève 20, tél. (022) 34 12 20 vous fournira volontiers tous renseignements sur cette campagne dont le compte de chèque postal est le N° 12-2.

Les réalisations prévues

- Installer des garderies d'enfants dans toutes les zones de réinstallation des réfugiés.
- Former le personnel de ces garderies ainsi que des travailleurs sociaux.
- Expérimenter en milieu urbain, au Vietnam du Nord, une crèche, école maternelle, construite en préfabrication.
- Multiplier ensuite de telles unités dans l'ensemble du pays.
- Fournir le matériel éducatif nécessaire.
- Etudier scientifiquement la valeur nutritive et en calories des aliments disponibles, beaucoup d'enfants étant encore très affaiblis.
- Collecter le lait maternel dans un lactarium, le contrôler et le stériliser afin de le conserver.
- Améliorer le développement psycho-physiologique de tous les enfants jusqu'à 12 ans.
- Au Nord comme au Sud, venir en aide et rééduquer 30 000 enfants vietnamiens touchés dans leur ouïe lors de bombardements.
- Installer et multiplier des unités ORL, laboratoires de langues à postes fixes ou avec systèmes inductifs.
- Acheminer des prothèses individuelles pour les enfants sourds.
- Dépister la surdité dans les campagnes qui ont autant souffert, sinon plus, que les villes.

Une action européenne de solidarité

La première phase de ce programme de reconstruction est donc budgétée à 9 millions de francs. Pour trouver cette somme en 3 ans, l'UIPE dont le siège est à Genève et DELTA 7, une fondation européenne d'action sociale, lancent à l'échelle européenne une campagne d'information et de recherche de fonds. L'action « Enfants du Vietnam » a démarré dans les cantons de Genève et de Vaud ainsi qu'en Allemagne. Le corps enseignant ainsi que les élèves dès 13 ans ont pu apporter leur collaboration. Mais la campagne s'étendra progressivement à toute la Suisse romande, puis à l'ensemble du pays et elle touchera aussi la France et la Belgique.

UIPE ?

L'Union internationale de protection de l'enfance a son siège à Genève. Elle est dirigée par M. Pierre Zumbach, ancien tuteur général du canton de Genève. En outre, cette organisation internationale représentée dans 63 pays, est présidée par M. l'ambassadeur A. R. Lindt, ancien haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ancien président du comité exécutif de l'UNICEF, ancien délégué du Conseil fédéral à la coopération technique. Parmi ses membres suisses, il convient de relever, « Enfants du Monde », « Pro Juventute », l'Office de la jeunesse du Département de l'instruction publique à Genève, le Service de protection de la jeunesse de la prévoyance sociale du canton de Vaud, etc.

Sommaire

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'Ecole enfantine

Vaud	452
Genève	456
Neuchâtel	458
Jura	462
Fribourg	467
Valais	469

COMITÉ CENTRAL

Assemblée de la CMOPE	450
Auberges de la jeunesse	452

VAUD

Résolutions du Congrès	453
Le nouveau comité cantonal	453
Résultats de la collecte du 25 mai	453
Rétribution 1974	453

Nouveaux membres honoraires	454
Admissions dans les Ecoles normales	454

Epargne-impôts	454
AVEPS	454

Fédération vaudoise des écoles de parents	455
---	-----

Ferienaufenthalt meiner Tochter Kathrin	456
---	-----

GENÈVE

Perdre une manche, ce n'est pas perdre la partie	457
--	-----

NEUCHÂTEL

Section du Val-de-Travers	462
---------------------------	-----

JURA

Au comité SPJ	464
---------------	-----

Assemblée synodale de la section de Delémont	464
Assemblée générale de la SBMEM	465

Le perfectionnement du corps enseignant	465
Laudate	466

Exposition au Centre de Sornetan	466
----------------------------------	-----

SJMG	466
------	-----

Camps d'alpinisme et de natation	467
----------------------------------	-----

VALAIS

Session pédagogique d'été	469
---------------------------	-----

DIVERS

En Suisse romande, au cinéma	471
------------------------------	-----

Service de placements SPR	471
---------------------------	-----

Centre d'information des instituteurs	471
---------------------------------------	-----

Maison d'éducation de Vennes	472
------------------------------	-----

Concours	472
----------	-----

Société suisse des maîtres	472
----------------------------	-----

de sourds	472
-----------	-----

Cours d'espéranto	472
-------------------	-----

Communiqué jurassien	472
----------------------	-----

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35.—

Comité central

Assemblée de la CMOPE

La 22^e assemblée de la CMOPE s'est tenue à Nairobi au Kenya ; 626 délégués appartenant à 54 pays de tous les continents étaient présents. 3 organisations ont été admises : la Tonga Teachers' Association, la Singapore Chinese Middle School Teachers' Association et l'African Teachers' Association of South Africa.

Sous la présidence de M. N. Adiko, les congressistes se sont penchés sur le thème « L'éducation pour la paix ». Par ailleurs, les problèmes : conditions de travail pour un enseignement audio-visuel ont été traités dans plusieurs stages d'études ou colloques.

Résolutions de l'assemblée

La XXII^e assemblée de la CMOPE réunie à Nairobi, Kenya, en vue d'examiner le thème « Education pour la paix » :

a) reconnaît que la notion de paix peut être définie et interprétée de plusieurs manières ;

b) déclare qu'à son avis, la paix ne signifie pas uniquement l'absence de conflit armé entre nations, peuples ou Etats, Elle comprend la confiance mutuelle entre les peuples, la tolérance et la compréhension sympathique et l'estime à l'égard des différents modes de vie et des différentes particularités de race. Il faut que la paix comporte également une coopération fructueuse entre les pays dans le domaine des activités économiques et culturelles. La paix entre les nations et un état de tranquillité dans les affaires internationales, période pendant laquelle les nations reconnaissent mutuellement la légitimité de l'existence des Etats souverains. En outre, la paix doit être reconnue comme étant une responsabilité globale qui fait intervenir de nombreux groupes et gouvernements ;

c) affirme sa préoccupation et sa grande inquiétude en ce qui concerne la situation qui existe actuellement dans diverses parties du monde. La Confédération est convaincue que la pauvreté, la faim, l'analphabétisme, l'oppression des peuples, le danger que représente pour l'humanité le développement des armes destructives, les inégalités économiques tant au sein d'une même nation qu'entre nations différentes sont autant de facteurs qui, de par leur incidence constante, militent contre la réalisation de la paix à tous les niveaux ;

d) affirme que, si l'on peut trouver les moyens de maintenir la paix et la sécurité internationales, les peuples peuvent être préservés de beaucoup de souffrances, leur énergie et leurs ressources peuvent être utilisées en vue de l'action pour la paix, de l'amélioration des condi-

tions de vie et de la recherche des solutions à de nombreux problèmes :

e) croit que les conditions essentielles à la réalisation de la paix sont les suivantes :

— adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

— compréhension des autres nations, de leurs différents modes de vie, de leur culture et de leurs traditions ;

— reconnaissance du caractère sacré de l'homme et de la valeur de la vie humaine ;

— développement continu des institutions internationales qui ont l'appui et la confiance de toutes les nations du monde et à qui les nations sont disposées à céder une partie de leurs pouvoirs ;

— efforts considérablement accrus de la part de toutes les nations pour surmonter les problèmes de la faim, de l'analphabétisme, de la pauvreté, de la disparité économique ;

reconnaissant que les élèves d'aujourd'hui seront les hommes de demain, la CMOPE est convaincue que l'éducation constitue l'un des moyens les plus efficaces à la réalisation de la paix et décide par conséquent que :

1. Les établissements scolaires de tous les niveaux devraient :

a) faire prendre conscience du fait que parmi ses fonctions, l'enseignement doit chercher à faire comprendre la raison d'être du statu quo, tout en inculquant la notion d'une évolution en fonction des attitudes nouvelles, de telle manière que les élèves puissent exercer tous leurs droits et devoirs de citoyen dans un monde qui change constamment ;

b) être caractérisés par l'absence de toute ségrégation et discrimination ;

c) encourager le respect mutuel entre maîtres et élèves, entre les étudiants, entre tous les membres du personnel, entre les écoles et les collectivités qu'ils sont appelés à servir ;

d) **employer** des méthodes basées sur le respect des droits fondamentaux des élèves ;

e) **encourager** des études de groupes et l'intervention des groupes d'étudiants afin de les préparer à prendre des décisions de groupes et non pas sur une base autoritaire ;

f) **donner** à chaque étudiant l'occasion d'examiner sa propre situation et lui permettre de trouver des solutions propres à résoudre les problèmes auxquels il est confronté, par exemple, les questions de préjugés ;

g) **adopter** des programmes d'études réalistes qui préparent les élèves à mener une existence réussie après leur scolarité. Les programmes doivent faire place à l'étude des questions courantes et des problèmes d'actualité.

2. Dans le cadre des relations entre élèves et maîtres, afin de réduire les conflits au minimum

a) **La participation** des élèves est d'une importance capitale pour régler les conflits afin que le climat scolaire soit favorable à l'acquisition des connaissances ;

b) **l'acquisition des connaissances** doit comporter implicitement des **possibilités suffisantes** pour que maîtres et élèves échangent leurs idées et leurs opinions.

3. Afin de promouvoir l'éducation pour la paix, les organisations d'enseignants devraient :

a) **affirmer** leurs droits de formuler et de faire connaître leur opinion sur des questions délicates de politique et de problèmes sociaux ;

b) **établir** un comité national pour la paix qui travaillerait de concert avec les pouvoirs publics, les institutions internationales et d'autres secteurs de la communauté en vue de promouvoir la paix et la compréhension internationales entre les nations du monde ;

c) **rendre** les enseignants conscients de l'urgence de la tâche qu'ils doivent assumer en matière d'éducation pour la paix ;

d) **veiller** à ce que la préparation des enseignants n'oublie pas les modalités de mes doivent également être conçus dans un esprit réaliste, en fonction des besoins de l'école et des élèves de demain ;

e) **entreprendre** une évaluation profonde des programmes et manuels scolaires à la lumière de l'étude relative à l'éducation pour la paix ;

f) **développer** des rapports constants entre les enseignants du monde et favoriser un programme d'échange entre ces enseignants ;

g) **encourager** les futurs maîtres à participer activement aux activités des orga-

nisations d'enseignants sur le plan régional et national ;

h) **établir** à tous les niveaux un code de pratiques qui conduisent à l'élimination de la punition corporelle dans les écoles ;

i) **insister** pour que soit accordé aux enseignants assez de temps libre et que leur soit fourni l'équipement pour leur permettre de préparer des documents écrits et un matériel audio-visuel destiné à impartir une éducation pour la paix ;

j) **déployer** tous les efforts afin de changer les politiques d'armement dans leurs pays respectifs et faire en sorte que le budget alloué à des œuvres de guerre soit consacré aux œuvres de paix, et utilisé afin d'éliminer les inégalités considérables entre les nations et de garantir un minimum de ration alimentaire quotidienne sur le plan mondial.

4. Dans le domaine des communications et des moyens d'information de masse

a) Que des mesures urgentes soient prises par les institutions appropriées de la société afin d'établir des programmes qui diffusent, en utilisant tous les moyens d'information disponibles, des informations complètes et exactes qui mettent l'accent sur les activités pacifiques dans le monde ;

b) les enseignants devraient chercher à établir au niveau local, régional, national avec les institutions d'information des relations susceptibles d'être profitables à la fois à l'école et à la collectivité.

5. Comment les parents et les communautés doivent assumer un rôle de première importance dans l'ensemble du processus éducatif

a) les programmes d'éducation permanente devraient être organisés par les écoles en collaboration avec les communautés afin de fournir aux adultes l'occasion de comprendre et de compléter l'œuvre entreprise par les établissements scolaires pour apprendre aux hommes de tous les âges à travailler pour la paix ;

b) les écoles devraient faire participer les parents plus activement à leur œuvre afin que les efforts visant à orienter les élèves vers la pleine compréhension de la coexistence pacifique entre peuples ou

nations soient mieux compris et complétés dans les foyers.

6. a) La paix, en fin de compte, est liée à la qualité de l'existence et de l'environnement. La CMOPE et ses membres doivent insister sur :

— la nécessité d'une éducation appropriée en matière de régulation des naissances ;

— la protection de la nature aussi que la nécessité de créer des centres urbains où les êtres humains ne soient pas aliénés les uns aux autres ; et

— la nécessité de donner une assistance accrue aux pays du tiers monde afin de leur permettre d'améliorer la qualité de l'existence de leur peuple.

b) L'assemblée demande au comité exécutif de prendre des dispositions en vue des activités complémentaires relatives à l'éducation pour la paix

Ces activités devraient comprendre :

— l'établissement d'une coopération plus active entre la CMOPE, les autres organisations internationales et les institutions spécialisées intéressées à ce domaine ;

— l'encouragement de programmes d'action sur le plan national et local, par l'intermédiaire des organisations membres de la CMOPE ;

— l'évaluation de ces programmes, notamment afin d'établir des comités nationaux pour la paix, d'exercer une influence sur les gouvernements et de développer les moyens de diffusion d'informations et de mettre au point des programmes d'étude appropriés.

7. Profondément émue

par l'intervention faite par un délégué africain à propos du désastre provoqué par la grande sécheresse dans les pays africains de la région sahélienne et convaincue que la famine, la misère et la paupérisme ont de tout temps été à l'origine des conflits mondiaux, la CMOPE lance un appel aux Nations Unies et aux institutions spécialisées, notamment la FAO, et à toutes les organisations internationales pour qu'elles intensifient leurs programmes d'aide et leur concours financier et technique aux pays frappés par ce fléau.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Université 9, tél. 22 82 51.

Usine : chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

Auberges de la jeunesse

La Fédération suisse des auberges de jeunesse fête son 50^e anniversaire

Créé en Allemagne sur l'initiative de l'instituteur Richard Schirmann (1874-1961), le Mouvement des auberges de jeunesse a conservé des relations étroites avec le corps enseignant. La Société pédagogique de la Suisse romande figure d'ailleurs parmi les membres sympathisants, et les enseignants de divers degrés étaient nombreux à Bönigen, samedi 25 mai, pour la célébration de ce demi-siècle d'activité au service de la jeunesse. En ouvrant la séance, le président Pierre Ruppen (St-Gall) évoqua avec émotion la mémoire de M. Armin Maurer, maître secondaire, président actif de l'Association bernoise des auberges de jeunesse.

C'est en 1924, en effet, que les premières bases du mouvement furent posées, à Zurich, par un groupe de jeunes. Dans le canton de Vaud, c'est en 1922 déjà que M. James Schwaar, inspecteur scolaire, noua les premiers contacts. Il fut appelé à la présidence en 1924. Succédant à MM. Robert Lorenz et Claude Chessex, c'est de nouveau un enseignant, notre collègue Raymond Petter (Lausanne), qui a pris en main les destinées de l'Association cantonale.

Dans le canton de Neuchâtel, l'histoire du Mouvement «ajiste» est intimement liée à la personnalité de notre collègue Julien Rochat, qui de 1930 à 1971 se consacra à l'œuvre commune. Secrétaire de 1934 à 1959, il fut en outre, pendant cette période, président de la Société pédagogique romande. Octogénaire alerte, notre ami Julien a rédigé lui-même une relation détaillée de la vie du mouvement en terre neuchâteloise!

Genève ne compte qu'une AJ, installée à l'Ecole de Coulouvrenière, rue des Plantaporrêts; à l'instar de l'illustre Genevois Rodolphe Toepffer, de nombreux zigzags ont marqué l'histoire de cette AJ, qui a occupé un temps l'ancienne école enfantine des Cropettes, alors désaffectée.

Le canton de Fribourg ne compte actuellement aucune AJ. Un projet est en cours d'étude, en relation avec le futur Centre de formation professionnelle. Chers collègues fribourgeois, aidez-nous à créer les AJ que chacun souhaite trouver dans votre beau canton, non seulement au chef-lieu, mais en Gruyère et dans le District du Lac.

En Valais, les dix AJ existantes sont gérées par l'Association bernoise.

Comme rédacteur de la partie romande de la «Revue des auberges de

jeunesse», le soussigné serait heureux de recevoir les remarques et les suggestions des collègues qui ont eu des con-

tacts avec les AJ suisses: heures de rentrée, tarifs, qualité de l'accueil, autant de sujets qui ont été discutés à Bönigen à l'occasion de la cinquantième assemblée générale.

A. P.

Vaud

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'école enfantine vaudoise

En 1897 déjà, on trouve des classes enfantines officielles dans le canton de Vaud; mais elles étaient rares. Aujourd'hui le canton en compte 334, et 111 seulement pour la ville de Lausanne.

L'enseignement y est gratuit et non obligatoire. Toutefois l'enfant qui fréquente l'école enfantine est tenu de la suivre régulièrement, ceci afin d'assurer une stabilité et une continuité bénéfiques à son développement, au contraire des jardins d'enfants privés qui connaissent une fréquentation des élèves plutôt anarchique.

En principe, les enfants âgés de 5 et 6 ans peuvent y être inscrits, selon la localité; car les autorités communales, en l'occurrence la commission scolaire, sont toutes puissantes pour décider de l'ouverture de ces classes, ainsi que de l'admission des enfants de 5 ans, compte tenu de la situation démographique. Avec l'introduction du début de l'année scolaire en automne et la scolarité obligatoire avancée à six ans et demi, les enfants doivent avoir 4 ans révolus au 30 juin (1976) pour être admis dans une école enfantine. Dans certaines communes rurales, on trouve encore des classes dites semi-enfantines qui regroupent les élèves de l'âge pré-scolaire, ainsi que ceux de première et deuxième année primaire. Ces classes tendent à disparaître, heureusement, sur recommandation du DIP.

Les maîtresses de classes enfantines sont formées par les Ecoles normales du canton (Lausanne et Yverdon, dans une section qui leur est réservée; leurs études durent trois ans. Depuis l'automne 1973, une section enfantine s'est créée dans le cadre des classes de formation pédagogique (CFP), à Lausanne, où les bacheliers peuvent obtenir un brevet après un temps d'études accéléré.

Les maîtresses enfantines vaudoises sont privilégiées! Elles ne connaissent ni programme établi, ni examen; leur enseignement individuel est basé sur l'ob-

servation et la connaissance de l'enfant; ce qui permet à l'élève de se développer selon son rythme, ses aptitudes, ses intérêts. La méthode d'enseignement, telle qu'elle est dispensée dans les classes du canton, se réfère de M^{me} Montessori; méthode dite sensorielle qui, par des activités et des jeux éducatifs, va développer chez le petit enfant les aspects sensori-moteurs de sa personnalité. Enfin, une large part est faite aux pré-requis, soit la pré-écriture, la pré-lecture, le pré-calcul, sans oublier les activités créatrices nécessaires à l'épanouissement du jeune enfant. La mathématique moderne aussi fait son entrée dans les classes enfantines.

L'enseignement du premier degré est reconnu comme une étape capitale dans la scolarité de l'enfant. A côté de l'éducation proprement dite, la maîtresse enfantine vaudoise doit pouvoir, par sa formation professionnelle (qu'elle souhaite d'ailleurs plus approfondie), déceler les troubles les plus divers chez ses élèves: troubles de la vue, de l'ouïe, du langage, troubles affectifs, moteurs, du comportement et du caractère. Leur dépistage précoce permettra une rééducation plus réussie.

Le passage de l'école enfantine à l'école primaire ne va pas sans heurt pour l'enfant, et son intégration est un souci aussi bien pour la maîtresse enfantine que pour l'institutrice primaire. Les méthodes d'enseignement (individuelle à l'école enfantine et collective en classe primaire) ainsi que les méthodes d'apprentissage de la lecture sont différentes d'un degré à l'autre. D'ailleurs, le comité des maîtresses enfantines vaudoises avait, en son temps, étudié un projet qui aurait assuré une continuité souhaitable entre le pré-scolaire et la scolarité obligatoire, en permettant aux maîtresses enfantines, qui l'auraient désiré, de suivre leurs élèves jusqu'en première primaire.

Suzanne Ogay.

Résolutions adoptées par le Congrès du 25 mai 1974

Réunis en Congrès à Lausanne le 25 mai 1974, les enseignants primaires vaudois, membres de la Société Pédagogique Vaudoise, demandent :

1. TREIZIÈME MOIS

— l'introduction du treizième mois de salaire à partir du 1^{er} janvier 1976, sans préjudice de la prime de fidélité ;

2. LIBERTÉ DE DOMICILE

— la reconnaissance de la liberté de domicile sur territoire vaudois, quel que soit le lieu de travail ;

3. TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

— la création de postes de travail à mi-temps ou à temps partiel dans l'enseignement primaire ;

4. STATUT DES MAÎTRES SPÉCIAUX

— un statut identique pour l'ensemble des maîtres spéciaux porteurs de titres semblables, quel que soit l'ordre d'enseignement auquel ils appartiennent ;

5. STATUT HORAIRE

— un statut horaire égal pour les maîtres primaires et secondaires si les uns et les autres sont amenés à enseigner aux mêmes élèves dans des conditions identiques ;

6. SEMAINE DE CINQ JOURS

— l'introduction de la semaine de cinq jours dès la rentrée de l'année scolaire 1974-1975.

Le nouveau comité cantonal

A la suite des départs de F. Perreaud, A. Bouquet, J. Fluck, J.-C. Mauroux et E. Turrian, le Congrès a élu M^{me} Hélène Gilliard (Prangins), M^{lle} Josée Kammermann (Lausanne), MM. Jean-Louis Mathys (Vallorbe) et François Reymond (Cheseaux-sur-Lausanne). Nos félicitations.

Lors de sa première séance, le nouveau CC a élu son président en la personne de M. Alain Künzi, d'Orbe. Nos félicitations et vœux de bonne route à Alain et à son équipe.

JF

Résultat de la collecte du 25 mai

La collecte a rapporté la somme de Fr. 1026.05, dont :

- 1 billet de Fr. 100.—
- 1 billet de Fr. 50.—
- 7 billets de Fr. 20.—
- 18 billets de Fr. 10.—
- 54 pièces de Fr. 5.—
- 110 pièces de Fr. 2.—
- 56 pièces de Fr. 1.—

...et Fr. 10.05 de plus petite monnaie.

Ce tableau est intéressant, suggestif ; et c'est avec beaucoup de reconnaissance que nous remercions les généreux collègues qui pensent à ceux qui sont douloureusement et longuement éprouvés.

Merci.

L. Perrochon.

Rétribution 1974

A partir de 1973, afin de diminuer le montant de l'allocation de rattrapage, de mieux adapter le salaire mensuel au coût de la vie, de faciliter l'engagement de personnel et d'améliorer les estimations budgétaires, l'indice des prix à la

consommation pris en considération pour fixer le salaire annuel ne fut plus celui établi au 30 juin de l'année précédente mais celui de l'année en cours, chiffre moyen évidemment supputé avec toute la prudence nécessaire.

Ainsi, en juillet 1973, lors de l'établissement du budget 1974, à un moment où l'indice des prix atteignait 138,5 points, apparut-il raisonnable d'indexer les salaires 1974 à 145,4 points soit de les accroître de 8 % du traitement de base par rapport à l'année précédente (cf. « Educateur », N° 40, 1973).

Une évolution aussi soudaine qu'imprévisible du coût de la vie durant les derniers mois de 1973 vint infirmer des prévisions pourtant nullement exagérément optimistes. Pour décembre 1973, l'indice des prix à la consommation accédait en effet à 148,3 points, dépassant déjà de 2,9 points la moyenne prévue pour 1974.

Considérant que cette situation compromettrait l'efficacité des mesures adoptées dès 1973, lesquelles avaient eu des résultats concluants, le **Conseil d'Etat a décidé de modifier l'allocation de renchérissement en cours d'année déjà**, ceci conformément aux prérogatives que lui confère la loi.

Décisions du Conseil d'Etat

1. Nouvel indice moyen 1974 : 152,77 points.

2. Nouvelle allocation de renchérissement 1974 : 24 % du traitement de base soit 6 % de plus que ce qui existe actuellement.

3. Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1974.

4. Modification du traitement mensuel : dès et y compris juin.

5. Rétroactivité : versement du complément dû sur les salaires des cinq premiers mois en une fois fin novembre, c'est-à-dire en même temps que les primes de fidélité et annuelle.

6. Rentes des pensionnés : indexation dans une proportion semblable, soit de 5,02 %.

7. Allocation unique (compensation intégrale du renchérissement au cours des 12 mois de 1974) : paiement au printemps 1975, si elle s'avère nécessaire.

8. Nouvelle échelle des traitements : proposition sera faite cet automne au Grand Conseil d'intégrer l'allocation complémentaire actuelle et son complément 1975 au traitement de base.

Le secrétaire général SPV.

Nouveaux membres honoraires

Lors du Congrès de la Société Pédagogique Vaudoise qui s'est déroulé le 25 mai dernier, les membres de notre société dont les noms suivent ont reçu le diplôme de membres honoraires.

Après 25 ans de sociétariat et plus :

M. Amiguet Edouard, Morges
M^{me} Arm-Guignard Lily, Ste-Croix
M^{lle} Badoux Marguerite, Pully
M. Barblan Jürg, Lutry
M. Barmaverain Roger, Lausanne
M. Baud Louis, Prilly
M. Baudin Pierre, Apples
M^{me} Bertholet Lucette, Lausanne
M. Bonifay Charles, Lausanne
M. Bron Jacques, Lausanne
M. Capt Gilbert, Le Sentier
M. Chambordon Jean, La Tour-de-Peilz
M^{me} Cherix-Gilliéron Ruth, Frenières
M. Clément Roger, Renens
M. Dallinges André, Lausanne
M^{lle} Doleires Germaine, Lausanne
M. Dubosson Bernard, Lausanne
M. Germond Pierre, Renens
M^{lle} Gilliard Mercienne, Bex
M. Givel Edouard, Renens
M. Goy Albert, Lausanne
M^{lle} Grin Arlette, Lausanne
M. Gudit Jean-Pierre, Cossonay
M^{me} Fiaux-Gander Jacqueline, Yverdon
M. Henry Georges, Prilly

M^{lle} Jaccard Hélène, Ste-Croix
M^{me} Junod Suzanne, Lausanne
M. Klaus Georges, Moudon
M^{lle} Lieberkuhn Annie, Lausanne
M^{me} Maire-Ludy Marie, Avenches
M. Mandry René, Renens
M. Michaud Eugène, Assens
M. Nicole André, Vevey
M^{me} Nielsen-Morier-Genoud Anne-Françoise, Lausanne
M. Paccaud Olivier, Nyon
M^{lle} Pahud Nelly, Orens
M^{me} Parisod Irma, Crissier
M. Pasche Hubert, Corseaux
M^{me} Pittet-Mermoud Liliane, Bière
M^{lle} Rouge Yvonne, Renens
M. Simon Pierre, Prilly
M^{lle} Vuille Magali, Corsier

Après 15 ans de sociétariat et plus :

M. Cavin François, Jongny
M. Mégevand René, Yverdon
M. Prod'hom Charles, Le Brassus
M. Renaud Paul-André, Payerne
M. Roud Jacques, Lausanne

A tous ces collègues qui ont pris une retraite ô combien méritée ou qui poursuivront leur carrière d'enseignant ailleurs qu'à l'école primaire, nous présentons nos félicitations et nos vœux de succès dans leurs nouvelles activités.

CC/SPV.

Admissions dans les écoles normales

518 candidates et candidats se sont inscrits cette année aux concours d'admission dans les diverses sections des Ecoles normales (521 en 1973).

Ces concours, décentralisés, ont eu lieu simultanément dans les trois Ecoles normales de Lausanne, Yverdon et Montreux.

Comme ces dernières années, le Département s'est fondé pour décider de l'admission sur les résultats de plusieurs épreuves de français et d'arithmétique, et dans une certaine mesure, sur ceux d'un examen psychopédagogique portant sur la personnalité, les intérêts et les motivations des candidats. Il a constaté avec plaisir le regain d'intérêt manifesté par les jeunes gens pour la profession d'instituteur, ce qui a permis d'élever la qualité du recrutement de cette année.

Compte tenu de la situation actuelle du recrutement dans le personnel enseignant primaire, du niveau des aptitudes que requiert la profession d'enseignant et des possibilités de locaux qu'offrent les Ecoles normales de Lausanne, d'Yver-

don et de Montreux, le Département a pu admettre en 1974 :

— 98 candidats dans la section des instituteurs primaires ;

— 106 candidates dans la section des institutrices primaires ;

— 40 candidates en section des maîtresses d'écoles enfantines et semi-enfantines ;

— 10 candidates dans la section des maîtresses pour les classes de couture, soit au total 254 candidats (261 en 1973) qui seront répartis dès le 27 août prochain dans les Ecoles normales de Lausanne (140), d'Yverdon (56) et de Montreux (57).

Il n'est pas tenu compte, dans les nombres indiqués ci-dessus, de l'effectif des classes de formation pédagogique qui ont accueilli en automne 1973 38 jeunes gens et 76 jeunes filles en section primaire et 20 jeunes filles en section enfantine, tous porteurs d'un titre de fin d'études gym-

nasiales et qui seront à la disposition du Service de l'enseignement primaire dès le 1^{er} juillet 1975.

Communiqué de presse du DIP.

Epargne-impôt

L'Administration cantonale vaudoise pratique actuellement le versement du salaire sans numéraire dans les Départements des finances et de l'intérieur (à l'exclusion des établissements psychiatriques). Dès 1975 ce système sera appliqué à tout le personnel.

De plus, le personnel rétribué selon ce système peut demander que l'on retienne régulièrement une somme fixée individuellement en la versant à un compte d'épargne-impôt auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. Jusqu'ici cette banque accordait un intérêt de 3½ % et réglait elle-même les impôts sur présentation des bordereaux.

Désormais, soit dès le 1^{er} juin 1974, la Banque Cantonale Vaudoise accordera un intérêt de 4¾ % mais ne se chargera plus du règlement des impôts ; elle se contentera d'accepter le retrait illimité des montants déposés en **juin et décembre seulement**. Le maximum du dépôt est fixé à 50 000 Fr.

Comme indiqué ci-dessus ces nouvelles conditions sont applicables immédiatement au personnel des Départements des finances et de l'intérieur et dès 1975 à celui des autres départements.

*Communiqué par le
Département des finances.*

AVEPS

Cours de canoë : possibilité à ceux (celles) que cela intéresse de suivre quelques séances d'initiation. *Lieu :* le Lac de Bret. *Dates :* les mercredis de 17 à 19 heures. Première séance le mercredi 29 mai. Prière de prendre contact avec M. A. Bailly, Montblesson, ou de vous adresser à A. Rayroux, Bergières 20, Lausanne.

Si les demandes sont nombreuses, les séances pourront se poursuivre en septembre.

Week-end en montagne : cours reporté aux 13 et 14 juillet 74. 2 possibilités d'inscription :

1. Week-end en montagne, auprès de J.-D. Roy, Froideville ; délai 22 juin.

2. Cours SSMG, N° 34, du 13 au 19 juillet ; délai 28 mai.

Inscription au moyen de la carte bleue

(qui peut être obtenue auprès de A. Bachmann, Mouettes 8, 1007 Lausanne) à Hansjörg Würmli, Schlatterstr. 18, 9010 St-Gall.

EMT en musique : (avec enregistrement) 4 septembre, Renens. Responsable : Ch. Aguet, Mex. Délai d'inscription : 28 août.

Ski sur gazon : 11 septembre, Villars. Responsable : L. Diserens, chemin Fontenay 7 bis, Lausanne. Délai : 2 septembre.

Finale cantonale de natation : Mon-Repos, 19 juin.

Ouverture de la piscine 8 h. 30. — Bonnets obligatoires — plongeurs interdits — pas de chaussures.

Finales individuelles des six meilleurs temps de chaque catégorie.

Finale cantonale d'athlétisme : 19 juin, Vevey, Stade de Coppet et non à Vidy, comme annoncé. Piste synthétique, pointes 6 mm.

La date des finales tombe à nouveau en même temps que celle des examens d'admission en classe supérieure. Nous nous excusons et essayerons d'éviter cela l'an prochain.

A. Rayroux.

Fédération vaudoise des écoles de parents

Bref historique des écoles de parents vaudoises

Origine et buts

La première Ecole des Parents du canton a vu le jour à **Lausanne** en 1951, sous les auspices de la Société vaudoise d'Utilité publique et du Secrétariat vaudois pour la protection de l'Enfance, de Pro Juventute et de l'Office médico-pédagogique vaudois.

A **Montreux** et à **Vevey**, elles ont été créées sous l'impulsion d'une psychologue rattachée à l'Office médico-pédagogique vaudois et de quelques membres du corps enseignant, en 1952.

A **Morges**, c'est en 1955 que les premières conférences de l'Ecole des Parents furent organisées par diverses personnalités de la ville.

Orbe, **Ste-Croix**, **Yverdon**, d'autres villes, puis des villages ont peu à peu mis sur pied un programme de conférences à l'intention des parents. Une quarantaine de localités vaudoises ont une fois ou l'autre organisé des manifestations pour les parents. Certaines sont très actives, d'autres le sont beaucoup moins. Cela dépend de la disponibilité des responsables et de leur dynamisme.

Elles sont d'origines très diverses : elles ont été créées par des enseignants, des éducateurs, des pasteurs, des psychologues, des médecins, des juges de mineurs, des avocats, des travailleurs sociaux, des directeurs d'écoles, des infirmières, des nurses, des psychanalistes, etc., parfois par des parents. La plupart sont de simples groupes locaux, plus ou moins organisés, quelques-unes sont des associations, d'autres dépendent de paroisses réformées, d'autres enfin sont une section d'une association d'entraide familiale.

Quels sont leurs buts ? Le développement des sciences humaines et en particulier des sciences de l'éducation, le désarroi d'un nombre croissant de parents dans un monde en évolution rapide, dans lequel toutes les valeurs traditionnelles sont remises en question, ont poussé un certain nombre d'institutions et de travailleurs sociaux à aider les parents à mieux assumer leur tâche éducative.

Les moyens et expériences

Qui dit école, dit enseignement, éducation : il s'agissait donc d'enseigner les parents. Pour ce faire on a utilisé les moyens traditionnels tels que conférences, causeries, cours, films, publications de toutes sortes, émissions de radio, etc. ou des moyens plus modernes, dans lesquels les méthodes actives et la participation jouent un grand rôle.

Nous pouvons donc dire que de très nombreuses expériences ont été tentées, souvent de manière assez anarchique et que la tâche des Ecoles de Parents s'est d'emblée révélée comme très délicate. Très rapidement les Ecoles de Parents de Suisse romande ont éprouvé le besoin de se rencontrer chaque année. En 1958, certaines Ecoles de Parents vaudoises se sont jointes au Groupement d'Etudes des Ecoles de Parents de langue française créé par l'Ecole des Parents de Paris.

En fait on s'est vite aperçu que le projet était beaucoup plus difficile à réaliser qu'on ne le pensait. N'avait-on pas été bien ambitieux en prétendant remettre les parents à l'école ? Il a fallu se rendre à l'évidence :

a) que c'était un scandale et un paradoxe que de vouloir éduquer des parents qui sont des éducateurs par droit naturel et nécessité vitale ;

b) qu'il s'agissait là d'une forme par-

ticulièrement délicate d'éducation d'une certaine catégorie d'adultes ;

c) qu'il s'agissait d'apporter une information sur le développement de l'enfant et sur ses besoins essentiels et que cette information est difficile en raison des relations affectives étroites qui existent entre parents et enfants ;

d) que certaines informations sont plus nocives qu'utiles et que souvent elles n'étaient pas reçues parce qu'elles n'étaient pas données au moment voulu.

Formation des animateurs et des cadres

On s'est aperçu que si les buts des Ecoles de Parents voulaient être atteints, il était urgent de trouver des moyens d'information adaptés aux buts poursuivis, que l'on ne pouvait utiliser les méthodes traditionnelles d'enseignement ex cathedra, mais des moyens modernes permettant un échange d'expériences et une participation active de la part des parents. Au lieu des conférenciers et professeurs il fallait des personnes capables de diriger des discussions, des groupes d'études et de travail. C'est en 1956 déjà que l'Ecole des Parents de Paris avait vu l'importance de ce problème et avait créé des stages de formation interdisciplinaire à l'intention de toutes les personnes qui désiraient s'occuper de l'éducation des parents. Plusieurs responsables des Ecoles de Parents vaudoises participèrent à ces stages, organisés par la suite régulièrement. La structure de nos Ecoles de Parents romandes demandait une formation adaptée aux besoins locaux. Par ailleurs le coût d'une formation à l'étranger et l'éloignement ne permettaient pas d'en faire profiter un nombre suffisant de responsables.

A part l'Ecole des Parents de Genève qui a un statut unique en Suisse romande, puisqu'elle est une institution n'occupant que des psychologues et des travailleurs sociaux, les Ecoles de Parents sont confiées à des personnes de bonne volonté, parents le plus souvent, qui appartiennent à des professions directement en contact avec les familles. Les mères de famille y sont nombreuses.

Si la Fédération vaudoise s'est créée pour mieux coordonner les efforts, soutenir les responsables locaux et permettre un échange d'expériences, la Communauté romande des Ecoles de Parents a vu le jour pour permettre d'entreprendre des activités intéressant toutes les Ecoles de Parents de Suisse romande : radio, télévision et formation des animateurs et des cadres. Le premier stage de formation organisé par la Communauté romande a vu le jour en avril 1965. Des séminaires d'études et de formation ont

lieu depuis, régulièrement, deux fois par année, au printemps et en automne et sont destinés à toutes les personnes qui veulent créer une nouvelle Ecole des Parents ainsi qu'aux responsables en charge et aux animateurs de cercles de parents. Ces séminaires sont permanents, c'est-à-dire qu'un responsable peut y participer aussi longtemps qu'il en éprouve le besoin. Ils sont aussi le premier degré de la formation des animateurs de cercles de parents qui eux poursuivent leur formation dans des groupes de perfectionnement. Ces derniers sont des groupes fermés qui se réunissent une fois par mois durant deux ans.

Les stages de formation semblent assurer aux Ecoles de Parents locales un meilleur développement et les asseoir sur des bases plus solides. Ils permettent de faire comprendre aux personnes qui désirent enseigner les parents et organiser des manifestations à leur intention, les

méthodes les plus propres à atteindre les buts qu'ils poursuivent. L'animateur a un rôle difficile à jouer et ses intentions ne sont pas toujours bien comprises.

Mentionnons encore que la Fédération vaudoise fait partie du Groupement d'Etudes des Ecoles de Parents de langue française depuis sa fondation, de la Fédération suisse des Ecoles de Parents et par cette dernière elle est également affiliée à la Fédération internationale des Ecoles de Parents et d'Educateurs.

Il nous semble utile de préciser les différences qui existent entre les Associations de Parents d'Elèves et les Ecoles de Parents. La première est avant tout préoccupée de problèmes scolaires, l'Ecole des Parents se préoccupe de l'enfant dès sa naissance et jusqu'à l'âge adulte. Elle a donc un champ d'action différent et plus vaste.

montre que 90 % environ des enfants de 5 ans sont scolarisés, tandis que pour ceux de 4 ans, le pourcentage va en augmentant fortement chaque année. On pourrait dès lors, se demander si la création de classes maternelles accueillant des bambins de 3 ans ne devrait pas être envisagée dans un avenir relativement rapproché.

Quand les constructions scolaires s'y prêtent, les jardins d'enfants sont installés dans des locaux séparés (bien que proches, parfois contigus à l'école enfantine) et spécialement aménagés pour des petits de 4 ans (mobilier, coin « repos », cour de récréation séparée, etc.). Pas de « programme » à proprement parler dans les JE et 1^{re} enf. Faisant preuve d'une grande souplesse, les enseignantes s'attachent surtout à développer chez les petits les activités sensorielles, les activités créatrices de toutes sortes, le langage et la socialisation. Elles organisent des ateliers auxquels l'enfant choisit de participer ou non. L'horaire lui-même est assez souple (pour les élèves, s'entend !).

La 2^e enf. garde le même souci d'épanouissement et de développement de toutes les aptitudes de l'enfant ; elle veille, déjà à ce stade, à ne pas agrandir les écarts existant entre les individus (rythmes différents, origines socio-culturelles diverses, langue maternelle autre que le français). Les activités sont cependant un peu plus spécifiques dans ce degré : on aborde les pré-requis, les enfants disposent de nombreux jeux éducatifs, la lecture fait une timide apparition (encore que, semble-t-il, ce point devrait disparaître avec l'application du Plan romand). Toutefois, une très large place est faite aux activités d'éveil, à l'expression (activités créatrices, jeux mimés, activités libres, ateliers divers, langage, etc.).

La 1^{re} année primaire, début de la scolarité obligatoire, travaille dans le même esprit que les 2 degrés préscolaires. Toutefois, c'est à ce stade qu'apparaît le premier apprentissage purement scolaire : celui de la lecture, et du même coup, souvent, les premières difficultés, ce qui n'est pas le cas, par exemple, pour les mathématiques modernes.

Objectif

L'objectif essentiel de l'école enfantine (bien qu'il n'apparaisse pas explicitement dans un texte officiel, sous la forme reportée ici) est de fournir à chaque enfant la possibilité d'un plein épanouissement, d'amener toute la classe à un certain niveau de réussite, à pratiquer une pédagogie de l'encouragement dans un climat

Ferienaufenthalt meiner Tochter Kathrin

Meine Tochter ist 17 Jahre alt und besucht in Basel das Humanistische Gymnasium. Sie möchte einen Sprachaufenthalt während den Ferien (Juli 1974) in der Westschweiz verbringen.

Es wäre mir Recht, wenn meine Tochter die Ferien bei einem Ehepaar vor-

zugsweise Lehrer, welcher sich mit meiner Tochter abgeben würde, verbringen könnte. Selbstverständlich könnte sie gleichzeitig im Haushalt etwas mithelfen.

Georg Fellmann.
Passwangstrasse 28,
4000 Basel

Rédacteur de la rubrique vaudoise : Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Genève

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'école enfantine genevoise

Le système

Actuellement, le système scolaire primaire genevois comprend :

- Une division enfantine de 3 degrés : 1^{re} enfantine, Jardins d'enfants : enfants de 4 ans : scolarité facultative ; 2^e enfantine : enfants de 5 ans : scolarité facultative ; 1^{re} primaire : enfants de 6 ans : scolarité obligatoire.
- Une division primaire de 5 degrés : 2^e P, 3^e P, ... 6^e P.

On constate donc que la 1^{re} année primaire est, pour l'instant, englobée dans la division enfantine.

Si l'Etat est tenu de prévoir des classes de 1^{re} enf., jardins d'enfants et 2^e enfantine, tant sur le plan des locaux que sur celui du personnel, en revanche la fréquentation de ces degrés préscolaires est facultative (et gratuite, bien entendu).

La 1^{re} primaire (6 ans révolus) marque, comme dans la plupart des cantons romands, le début de la scolarité obligatoire. Cependant, la tendance actuelle

favorable : travail par groupes, discipline souple, absence de système d'évaluation basé sur des performances scolaires, large part accordée aux activités créatrices et libres. Il est de fait que peu (voire aucun) d'enfants rechignent à venir à l'école enfantine. Toutefois loin de s'endormir sur ses lauriers, il faudra que l'école enfantine veille, dès le départ, à combler certaines lacunes afin que les écarts n'ailent pas en s'accroissant au fil des ans mais au contraire en s'atténuant.

Passage de l'école enfantine à l'école primaire

Pierre d'achoppement, coupure, ce passage entre la 1^{re} P et la 2^e P est ressenti très fortement tant par les élèves, que par les enseignants et les parents. Il vient de faire l'objet de 2 rapports : l'un émanant de la SPG : « Analyse d'un moment-clé de la scolarité », l'autre de la Direction de l'enseignement primaire : « La 1^{re} année primaire, avant, après ». Chacun s'accorde à dire que ce passage est pénible : horaire plus chargé, programme dense, notes, prix attribués aux « bons » élèves, sélection, sentiment d'échec, attitude différente des enseignants, due en partie au contrat qu'ils ont à remplir, etc.

A la suite de ces 2 rapports, des mesures d'urgence, applicables dès septembre 1974, sont préconisées afin d'atténuer cette coupure et d'assurer une meilleure fluidité entre les 2 systèmes. Cela passera aussi par une meilleure collaboration entre enseignants des deux secteurs qui souvent, par la force des choses (locaux distincts, formation différenciée, ...) n'ont guère pu établir de liens, et surtout, point essentiel, par le réexamen des objectifs que l'école primaire, dans son ensemble, entend poursuivre, de la 1^{re} enf. à la fin de la scolarité obligatoire.

Formation des enseignants, traitements

Dès 1976 tout candidat à l'enseignement (primaire ou infantin) devra être titulaire d'une maturité à l'entrée aux études pédagogiques (durée 3 ans). Actuellement un certain nombre de maîtresses enfantines ont accédé aux études pédagogiques sur présentation d'un diplôme (culture générale, école de commerce ou titre équivalent, etc.). Jusqu'en 1976 vraisemblablement, la formation restera différenciée pour les maîtresses enfantines et les instituteurs(trices) primaires. Dès cette date, il semble bien qu'une formation « tronc commun » des enseignants sera possible, pendant une partie des études au moins. Nul doute

que cette mesure ne manquera pas d'apporter une meilleure cohésion à tout l'enseignement genevois.

Sur le plan des traitements, une différence existe entre les 2 secteurs, elle

Perdre une manche, ce n'est pas perdre la partie

Ecole primaire

« ... Abolition du système de l'inspection et son remplacement par un système de Séminaires pédagogiques permanents, avec conseiller pédagogique. »

Jalons - 1973, p. 18

Manifeste du Parti socialiste

Dans le courant de l'année 1972, le Comité de la SPG a été sollicité de donner son avis sur les propositions de la Direction de l'enseignement primaire concernant la révision du Règlement de l'enseignement primaire.

Deux séances de délégations ont été entièrement consacrées à confronter les points de vue. Si l'on peut considérer que dans l'ensemble, un certain accord est intervenu sur la majorité des points, l'un d'eux, en tout cas, n'a pas obtenu l'assentiment de la SPG ; il s'agit de l'art. 8 relatif aux inspecteurs de disciplines spéciales et plus particulièrement le cas des assistants pédagogiques (ou sous-inspecteurs).

Dans l'esprit de la SPG, animation et contrôle sont incompatibles ; elle considère qu'un assistant pédagogique est chargé d'assister le corps enseignant, d'animer le secteur dont il dépend (musique, dessin, etc.) mais qu'en aucun cas (confirmation des nouveaux brevetés exceptée) il n'est chargé de contrôle ou d'inspection.

Le 5 décembre 1972, la SPG réunie en assemblée générale s'est prononcée à l'unanimité pour que « l'assistant pédagogique ne soit pas chargé de contrôler mais d'assister le corps enseignant » ; « elle s'est opposée à la nomination de sous-inspecteurs et a remis en cause la nomination des assistants pédagogiques actuellement en fonction et dont les tâches seraient assimilées à celle de sous-inspecteurs ». C'est au cours de cette même assemblée que les membres de la SPG, tenant compte du fait que l'enseignant est un généraliste, ont décidé de remettre en question la fonction d'inspecteur de discipline spéciale. (A noter, pour mémoire, qu'à l'époque on supposait que la loi sur l'instruction publique

peut se chiffrer en gros à 8-9 % en faveur du primaire. Signalons également que la tendance actuelle va plutôt vers un rapprochement des catégories salariales. L. Urben.

serait rediscutée dès 1974. Qu'en est-il advenu depuis lors ?)

De décembre 1972 à décembre 1973, rencontres avec le chef du département, échange de correspondance et de dossiers volumineux le 23 décembre 1973 ont contraint, en définitive, le comité de la SPG à demander, de toute urgence et en dernier ressort, une audience auprès du Conseil d'Etat, avant que ce dernier accepte le règlement de l'enseignement primaire. Dans sa dernière séance de 1973, le Conseil d'Etat a demandé au chef du Département de l'instruction publique de reconsidérer la question.

Nouvelle rencontre, nouveaux dossiers, mêmes divergences de vues. Le 10 mai dernier le chef du DIP adressait au président de la SPG une lettre dont voici l'essentiel :

« En conclusion de notre échange de correspondance et de nos entrevues, je vous communique ci-après les textes réglementaires dans la forme finalement retenue, avec l'interprétation qu'en précise le département :

Article 8 du règlement de l'enseignement primaire :

Alinéa 1. « Sous la responsabilité générale du directeur de l'enseignement primaire, les inspectrices et inspecteurs de disciplines spéciales sont chargés d'assurer la bonne marche et le progrès des disciplines dont ils sont responsables : éducation musicale et rythmique, éducation physique, dessin, travaux manuels, travaux à l'aiguille. »

Les inspecteurs de disciplines spéciales ne peuvent être déchargés de leur tâche d'inspection et de contrôle. Ils continueront donc à exercer cette tâche, dans les cas importants après discussion ou entrevue avec l'inspecteur généraliste. L'essentiel de leur tâche reste toutefois l'animation, la mise au point de méthodes nouvelles, plus efficaces, dans l'enseignement des disciplines spéciales et leur finalité. Par ce dernier terme, le département entend les transformations profondes du sens de l'enseignement. Exemple : passage du dessin d'observation au dessin d'expression de la sensibilité de l'enfant.

Il est évident que des transformations de ce type ne se font pas sans qu'elles aient été étudiées en commun avec des représentants qualifiés du corps enseignant. Il est non moins évident que la valeur des directives nouvelles doit être constamment évaluée par une connaissance directe que l'inspecteur de la branche spéciale doit acquérir par ses rapports avec les enseignants et les élèves.

Alinéa 3. « Ils conseillent les maîtres et leur apportent les appuis pédagogiques nécessaires. Ils peuvent être aidés dans l'accomplissement de leur tâche par des assistants ou des assistants pédagogiques dont le cahier des charges est fixé par un ordre de service. »

Les assistants pédagogiques sont essentiellement concernés par les tâches générales d'organisation, d'animation pédagogique et d'aide aux membres du corps enseignant. Toutefois, ils peuvent intervenir à travers l'inspecteur de discipline spéciale, qui examine la situation avec l'inspecteur généraliste, au moment de la confirmation des titulaires et dans les cas portant gravement préjudice aux élèves.

Le nombre de ces assistants restera limité.

Leur cahier des charges, à paraître dans les « instructions réglementaires » en cours d'actualisation, mentionnera expressément les éléments figurant en commentaire à l'alinéa 3.

Après mûre réflexion et une discussion approfondie, le comité de la SPG ne peut que constater et déplorer l'introduction d'un nouvel échelon dans la hiérarchie, amertume qu'il a fait connaître au chef du DIP en date du 27 mai 1974 comme suit :

« Au terme de ces longues négociations et d'un abondant échange de correspondance, nous prenons acte de votre décision. La rédaction finale des textes relatifs aux attributions des inspectrices et inspecteurs de disciplines spéciales que vous avez retenue, confère aux assistants pédagogiques de droit un pouvoir de contrôle qui rendra très difficile, voire impossible, leur tâche d'animation et d'aide ; nous le regrettons très vivement.

Bien que l'interprétation du texte telle que la précise le département dans votre lettre soit de nature à nous rassurer quant aux craintes que nous vous avons maintes fois exprimées, nous devons constater que, par votre décision, un nouvel échelon hiérarchique vient d'être institué. Nous déplorons d'autant plus votre décision que rien dans l'activité pédagogique du corps enseignant primaire et infantin ne permet de justifier ce renforcement de la surveillance exercée sur lui. »

Tous les arguments légaux ont été épuisés. Même si les considérants de la lettre du chef du DIP sont de nature à nous rassurer quelque peu, il faut reconnaître que l'autorité scolaire primaire obtient toute satisfaction sur cet art. 8. Restent les « instructions réglementaires » à négocier...

Le comité SPG ne peut dissimuler la déception qu'il ressent à la suite de cette décision, cela d'autant plus que la lecture du document « Réflexions » — largement diffusé parmi le corps enseignant et qui reprend à son compte le rapport SEPI et ses idées généreuses — pouvait laisser supposer qu'on n'en resterait pas qu'aux intentions.

Il est évident — c'est un truisme de le répéter — qu'on peut renforcer l'appareil de contrôle à l'infini (ou presque). Dans l'absurde : pourquoi pas un inspecteur pour chaque matière, ou un

inspecteur pour un enseignant... Mais aura-t-on pour autant augmenté l'efficacité de l'enseignement, le sens des responsabilités de l'enseignant ? Nous ne le pensons pas ; tout au plus aura-t-on renforcé le sentiment que l'enseignant n'est qu'un exécutant, un rouage de l'appareil administratif.

Mais alors, qu'on reste cohérent : qu'on ne demande pas à l'enseignant d'être un promoteur, préparant ses élèves à devenir des êtres autonomes et responsables (cf. Réflexions - Rapport SEPI) alors même qu'on lui refuse ces mêmes droits.

Le comité.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane Urben, Chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. 022 / 44 87 57

Neuchâtel

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'école enfantine neuchâteloise

Le système

1. Officialités

Les écoles enfantines de notre canton, désignées actuellement sous le nom de Jardins d'enfants, ne dépendent pas de l'Etat. A ce jour, 24 communes sur 62 sont dépourvues de toute organisation préscolaire.

Villes : A Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'au Locle, elles sont officielles et dépendent de la commune. Leur organisation incombe aux autorités qui ont nommé des inspectrices chargées de la surveillance et des relations avec les enseignantes.

Villages : Dans les plus importants, les Jardins d'enfants sont également officiels et organisés par les autorités communales. Tantôt ils sont gérés par la commission scolaire, tantôt par un comité.

Jardins d'enfants demi-privés : Ceux-ci sont créés dans les localités n'en possédant aucun, par des jardinières courageuses, dont le but, malgré d'énormes difficultés matérielles, est d'apporter un enseignement préscolaire à tous ces enfants qui en sont privés.

La commune fournit en général un local. Selon ses moyens et sa générosité, elle en restera là, ou apportera sa contri-

bution sous forme de quelques meubles et tableaux usagés dont l'école primaire n'a que faire, soit d'un mobilier adéquat, au choix de l'enseignante.

La contribution de certaines communes prend aussi l'aspect d'une subvention plus ou moins importante.

L'autorité communale a, par sa participation, un droit de regard sur le Jardin d'enfants.

Jardins d'enfants privés : Ils sont d'une grande utilité à de nombreux enfants, leur permettant d'aller à l'école dans des endroits sans classe enfantine officielle, ou lorsque celles-ci sont en nombre insuffisant. Dans cette catégorie il faut ajouter les jardins d'enfants ouverts par des industries en faveur de leurs employés, et des crèches-jardins d'enfants créés par des communautés italiennes.

2. Gratuité

La situation varie d'une localité à l'autre.

Villes. Au Locle et à La Chaux-de-Fonds, les jardins d'enfants sont gratuits. A Neuchâtel, en décembre 1972, une motion pour la gratuité a été déposée. En mars 1973, dépôt par un groupe de citoyens à la Chancellerie d'Etat d'une pétition demandant la réglementation

cantonale sur la gratuité de fréquentation des Jardins d'enfants dans l'ensemble du canton.

Villages : Dans les jardins officiels, un écolage est perçu. Parfois il dépend des ressources des parents. La gratuité peut être accordée, si la situation des parents la justifie.

Jardins d'enfants demi-privés : La jardinière reçoit parfois un modeste subside communal pour l'achat du matériel, et l'écolage dépend de la fréquentation de l'école (journée complète ou $\frac{1}{2}$ journée).

Jardins d'enfants privés : A part ceux qui sont organisés par des personnes dévouées ou par des mouvements religieux, qui ne demandent guère aux parents que les frais de matériel, les jardins d'enfants privés prélèvent des écolages plus élevés que les jardins d'enfants officiels.

3. Obligation ou non de suivre l'école enfantine

Il n'y a, dans le canton de Neuchâtel, aucune obligation pour les parents de faire suivre à leurs enfants l'enseignement préscolaire. La fréquentation des jardins d'enfants dans l'ensemble du canton est de 80 %.

4. Horaire hebdomadaire des élèves

Il est de 18 h. : 2 h. le matin, et 2 h. l'après-midi. Le mercredi après-midi et le samedi matin sont libres. Dans certaines localités ne disposant que d'un jardin d'enfants, malgré l'effectif important des élèves, la classe est partagée en 2 groupes qui occupent les locaux, tantôt le matin, tantôt l'après-midi. Les vacances et les congés sont les mêmes qu'à l'école primaire.

5. Age des enfants

Sont admis au Jardin d'enfants, en règle générale, les enfants qui entreront l'année suivante à l'école primaire (5 ans). Lorsque les effectifs le permettent, certaines classes acceptent les enfants de 4 ans.

6. Equipement et situation du Jardin d'enfants

Rares sont les jardins d'enfants situés dans des bâtiments indépendants et construits à leur usage. Là aussi, les situations dans le canton sont très différentes les unes des autres. Parfois installés dans de vieilles maisons dont ils occupent un appartement, ils sont cependant de plus en plus aménagés selon des conceptions modernes dans des bâtiments rénovés. Souvent les jardins d'enfants sont installés dans des collèges primaires. S'il en est qui dispose d'une petite pis-

cine, combien d'autres n'ont pas (ou si peu) de terrains de jeux ! Et trop nombreux sont encore les locaux où les élèves se sentent à l'étroit et dont les dimensions ne permettent pas hélas, à l'enseignante d'installer des ateliers d'expression libre, et d'établir des espaces assez vastes pour les jeux d'intérieur !

7. Corps enseignant

La formation des jardinières d'enfants est actuellement des plus variées. Parmi les enseignantes en place, quelques-unes n'ont pas de diplôme. Certaines ont fait un apprentissage de nurses, d'autres se sont approchées des petits par le truchement d'activités artistiques, d'autres encore ont suivi des cours par correspondance. Conscientes de leur situation, la plupart ont éprouvé, au cours des années, le besoin d'enrichir leurs connaissances par des cours divers auxquels elles se montrent assidues. Quant aux jardinières diplômées, elles ont été formées la plupart dans des écoles privées. Plusieurs ont reçu des formations officielles d'autres cantons (certaines sont institutrices), d'autres encore ont étudié à l'étranger. Une école privée pour la formation de jardinières d'enfants s'est ouverte en 1969 à Neuchâtel. Il s'agit de l'Institution Sorimont, dont les premières élèves viennent de terminer leurs études, et pratiquent dans nos régions. En 1971, une convention a été signée par le DIP et le canton de Berne pour la formation officielle de maîtresses enfantines neuchâteloises à l'Ecole normale de Delémont. Le salaire des jardinières d'enfants est très variable d'une localité à l'autre.

Objectifs

En mars 1958, il existait une vingtaine de jardinières d'enfants dans le canton. Dans le but de favoriser leur développement, les enseignantes créèrent une Association cantonale neuchâteloise (ANJE) des jardinières d'enfants, afin de :

1. Veiller à ce que le jardin d'enfants demeure l'auxiliaire de la famille pour l'éducation de l'enfant qui lui est confié et sa préparation à la vie sociale.
2. D'éveiller l'intérêt des autorités et de la population pour les jardins d'enfants.
3. De fixer les conditions de fréquentation dans les jardins d'enfants.
4. De perfectionner ses membres.
5. D'organiser des séances ayant pour objet des problèmes communs tels que l'éducation des enfants, l'élaboration des programmes, etc.

En 1974, l'ANJE compte 106 membres actifs, soit presque la totalité des jardi-

nières d'enfants du canton. Elle a pour buts :

a) de rapprocher toutes celles qui pratiquent ce métier en organisant des cours de perfectionnement et des rencontres amicales ;

b) de représenter les jardinières d'enfants auprès des autorités ou autres organes compétents relatifs à leurs fonctions.

En juillet 1970, la SPN accueille l'ANJE en qualité de sous-section ; à cette occasion la SPN prend position en faveur de la cantonalisation des jardins d'enfants. Dès 1970, l'ANJE entre en relations avec le DIP et est appelée à donner l'avis de ses membres à propos du rapport CIRCE concernant l'EE. Une délégation de l'ANJE est invitée à participer aux travaux de la commission de perfectionnement des jardinières d'enfants. Le DIP prend alors à sa charge les cours concernant les prérequis et l'ANJE garde l'organisation des autres cours tels que : orthophonie, pédagogie, musique, rythmique, dépistage troubles moteurs, travaux manuels, etc.

En automne 1970 un cours de préécriture, et en 1971, un cours de préécriture sont organisés par le Service de l'enseignement primaire à l'intention des jardinières d'enfants. Presque toutes les jardinières y participent. En 1973, le DIP organise encore un cours de mathématiques. Une vingtaine de participantes sont choisies ensuite pour suivre le cours de méthodologie. Elles fonctionnent actuellement comme monitrices et font part à leurs collègues de leurs expériences en classe.

Qu'ils soient organisés par le DIP ou l'ANJE, les cours permettent aux jardinières d'enfants de travailler selon un programme, qui, en respectant leur personnalité et leur fantaisie, les conduit au même but :

L'épanouissement de la personnalité de l'enfant et son accession à la communauté.

Fixation générale des objectifs

- a) Capacité d'expérimenter la participation intérieure (domaine émotionnel).
- b) Formation de la volonté, faculté de décision (domaine de la volonté).
- c) La perceptivité, l'assimilation psychosensorielle.
- d) La faculté de penser, proportionnellement à l'âge (domaine de la cognition).
- e) La fantaisie, la faculté d'expression, l'élan créateur (domaine de la créativité).
- f) La responsabilité, la disponibilité, la tolérance, l'esprit communautaire (domaine ético-social).
- g) La coordination des mouvements, la

Suite p. 462.

Une rationalisation dont **ELMO** vous profitez.

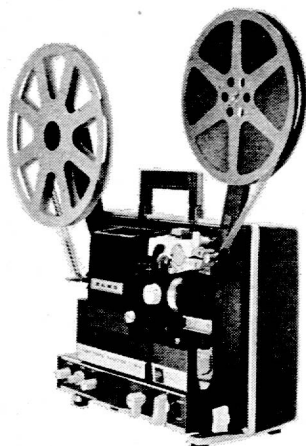
20%

de rabais «à l'emporter»
pour appareils audio-visuels

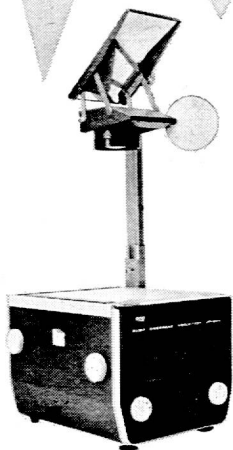
5%

d'escompte au comptant!
Les appareils audio-visuels Elmo
à prix sensationnels. Nous n'avons
plus de représentants dans le secteur
audio-visuel. Les frais ainsi écono-
misés sont reportés en déduction
sur les prix!

Deux exemples
de notre assortiment:



Elmo-Filmatic 16-S
Projecteur 16 mm automatique pour
films muets et sonores magnétiques
et optiques.



Elmo HP-300
le rétroprojecteur de
conception moderne.

Visitez notre exposition!

En plus des projecteurs sonores 16 mm
et des rétroprojecteurs, vous y trou-
verez de nombreux appareils spéciaux
intéressants pour l'enseignement
audio-visuel tels que projecteurs
sonores 8 mm, projecteurs de diapositives
en bande avec magnétophone à cassette,
projecteurs de diapositives multi-format, etc.

Faites-vous conseiller par des spécialistes compétents.

Expositions de vente en Suisse
occidentale et orientale, ainsi qu'à
Bâle. Veuillez demander la docu-
mentation désirée à Zurich – elle vous
sera envoyée par retour du courrier.

Bon pour documentation

Veuillez m'envoyer pour information
la documentation suivante:

- ☐ Projecteurs sonores 16 mm
- ☐ Rétroprojecteurs
- ☐ Projecteurs sonores 8 mm
- ☐ Projecteurs de diapositives et films en bande

Nom: _____

Adresse: _____

NPA/Lieu: _____

A envoyer à Erno Photo SA
Restelbergstrasse 49, 8044 Zurich



5

Erno Photo SA, Restelbergstrasse 49, 8044 Zurich Tél. 01 2894 32

perrot audio-visuel

5, rue Neuve

2501 Bienne

Tél. 032 22 76 31

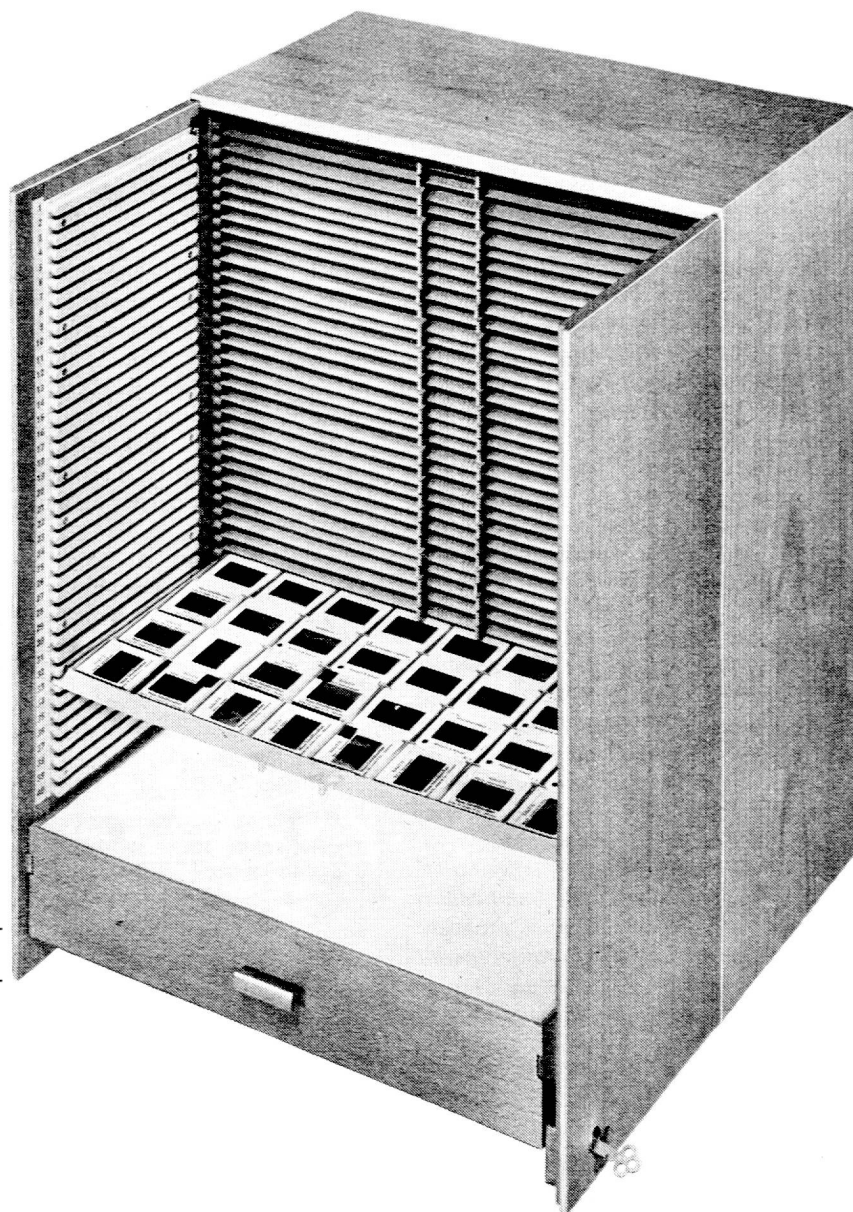


Votre spécialiste AV vous propose

Armoire pour 1280 diapos

5 × 5 cm

avec éclairage incorporé



Prix écoles

1-4 armoires

Fr. 647.—

5-9 armoires

Fr. 634.—

BON

à envoyer à

Perrot SA
Case postale
2501 Bienne

Je désire des prospectus des ☐ rétroprojecteurs, ☐ projecteurs ciné, ☐ épiscopes,

☐ écrans de projection, ☐ _____

Adresse _____

No tél. _____

souplesse, le maintien corporel (domaine moteur).

Le passage de l'école enfantine à l'école primaire

Par l'épanouissement de toute sa personnalité, l'école enfantine doit préparer l'enfant à vaincre les problèmes de la vie et de l'entrée à l'école primaire. Toutefois la différence entre ces deux institutions doit être définie, car l'école enfantine renonce sciemment à une anticipation sur les matières à enseigner qui ressortent de l'école primaire.

Par des formes de communication adaptées à l'enfant, l'école enfantine éveille la joie de vivre et la disponibilité à l'étude. Elle communique également à l'enfant les bases de l'étude, en vue du futur enseignement que lui dispensera l'école primaire; en adhérant à un comportement raisonnable, en habituant l'enfant peu à peu à un horaire régulier et à des usages communautaires fixes, l'école enfantine contribue d'une façon appropriée à le préparer à l'école primaire.

Alors qu'autrefois le jardin d'enfants était souvent contesté par les maîtresses de première année primaire qui lui reprochaient le manque de compétence de l'enseignante et les résultats de son travail (parfois avec raison) il se trouve actuellement peu de monde pour déclarer son inutilité. (Voir enquête com. péd. N° 6 de l'« Educateur » du 15.2.1974, où une seule institutrice le trouve inutile). De plus en plus des essais de collaboration s'établissent entre les enseignants des deux secteurs. Nombreuses sont les jardinières d'enfants qui ont assisté dans le canton aux séances d'information données par les monitrices de mathématique aux parents des élèves de première année primaire. La collaboration paraît plus facile à la campagne où l'on se connaît mieux que dans les villes.

Consciente du fait que les premiers contacts de l'enfant avec l'école primaire sont très importants pour la suite de sa scolarité, l'ANJE a souligné le rôle que les jardinières d'enfants ont à jouer auprès des parents lorsqu'un enfant paraît manquer de maturité pour commencer l'école primaire.

Elle s'est adressée en 1971 au chef du DIP en lui suggérant l'étude d'un test d'entrée, qui permettrait de conseiller aux parents, cas échéant, de retarder l'entrée à l'école primaire de leur enfant.

Un premier échange d'idées eut lieu à ce sujet en août 1972. En 1973, l'ANJE demandait à la SPN de procéder à une enquête auprès des maîtresses de pre-

mière année, afin de connaître leur opinion à ce sujet. Au cas où le résultat de l'enquête serait favorable à son intervention, l'ANJE souhaitait de la part de la SPN une aide afin d'appuyer sa requête auprès du DIP. Voici quelles furent les conclusions de l'enquête:

76 % des réponses ne font pas confiance au système de promotion pratiqué actuellement qui ne tient compte que de l'âge civil, et 72 % souhaitent un système tenant compte de l'âge mental.

Malgré ce résultat, le Comité central de la SPN nous communique sa réserve,

quant au risque de sélection précoce et aux implications sociales de certaines mesures.

Perspectives

Le DIP a créé une commission de travail « Ecole enfantine » dont la première séance a eu lieu le 3 mars 1971. Sept jardinières d'enfants ont été appelées à participer au travail des sous-groupes.

La présidente de l'ANJE :
Dorette Krebs.

Section du Val-de-Travers

Depuis de nombreuses années, nous apprécions l'efficacité et l'appui que nous offre la SPN en de nombreuses occasions. Mais notre association désire faire toujours mieux, renforcer les contacts entre collègues et résoudre les problèmes les plus divers auxquels ils doivent souvent faire face.

Dans ce but, plusieurs sections prévoient d'instituer des séances de « comité élargi ». Celle du Val-de-Travers vient aussi de prendre les dispositions utiles en réunissant les correspondants de collèges à dates fixes.

Le rôle de ces collègues consistera aussi à maintenir constamment le contact entre la SPN (par l'intermédiaire du comité de district) et le corps enseignant de chaque village.

Le correspondant renseignera le comité de section SPN au sujet des difficultés personnelles d'un collègue, des deuils,

des maladies, des problèmes discutés ou soulevés dans un collège, des mariages, des anniversaires (25 ou 40 ans d'enseignement). Le comité sera mieux renseigné sur les mutations, les mises à la retraite et les nominations.

En sens inverse, le correspondant transmettra les convocations et tous renseignements concernant la SPN, ses problèmes, son activité. Il sera « l'ambassadeur » du comité de section.

Plusieurs « comités élargis » sont déjà prévus les jeudis 26 septembre 1974, 28 novembre 1974, 30 janvier 1975 et 27 mars 1975.

Nous espérons que ces nouvelles dispositions auront des conséquences heureuses et utiles et permettront en outre de favoriser le recrutement, ce qui est essentiel en une période de constante évolution comme la nôtre.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Jean-Pierre MISCHLER Rue du Pont 5 2114 Fleurier

Jura

LA SPR UNE ET DIVERSE

L'école enfantine jurassienne

Il n'existe dans le canton de Berne aucune loi sur l'école enfantine, et c'est par le biais d'une disposition de la loi sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes que leur existence est reconnue. En effet, l'article 29 de la loi du 4 avril 1965 stipule que l'Etat verse des contributions au traitement des maîtresses d'écoles en-

fantines et participe à leur assurance auprès de la Caisse d'assurance du corps enseignant. Le décret du Grand Conseil devant régler les dispositions de détail fixe les conditions auxquelles est subordonné le versement des contributions de l'Etat aux écoles enfantines publiques exploitées aussi bien par les communes que par les communautés privées. Il pré-

cise que les prescriptions régissant l'école primaire s'appliquent aux constructions et aux transformations d'écoles enfantines, ainsi qu'à l'acquisition de mobilier.

Le règlement concernant les écoles enfantines édicté par le Conseil exécutif le 26 novembre 1965 précise que la surveillance des écoles enfantines est exercée pour l'Etat par l'inspecteur et, en ce qui concerne la communauté responsable de l'établissement, par une commission. Ce règlement fixe les droits et obligations de la commission et de la maîtresse, ainsi que les conditions d'engagement de cette dernière. Il règle également l'admission des enfants, les problèmes d'hygiène et d'assurance-accidents, précisant enfin que les prescriptions de la loi et du règlement sur l'école primaire s'appliquent par analogie aux écoles enfantines.

L'école enfantine n'est pas obligatoire

Rien n'oblige donc les communes à ouvrir des classes enfantines, pas plus que là où elles sont ouvertes, n'astreint les enfants à leur fréquentation. L'âge de ces derniers varie d'ailleurs d'un endroit à l'autre, ou encore d'une année à l'autre, selon les besoins et les disponibilités des classes. Mais c'est en général pendant une année — rarement deux — avant leur entrée à l'école primaire que les petits Jurassiens se rendent à l'école enfantine.

Au 1^{er} avril 1973, on dénombrait 104 classes enfantines de langue française dans le Jura, soit 71 laïques et 33 religieuses. Il y en avait 19 à Bienne romande, 3 dans le district de La Neuveville, 14 dans celui de Courtelary, 17 dans le district de Moutier, 3 aux Franches-Montagnes, 22 dans le district de Delémont et 26 en Ajoie. 34 enseignantes, dont 15 laïques, n'étaient pas au bénéfice d'un brevet bernois. La plupart des religieuses étant âgées et les congrégations dont elles dépendent ne pouvant les remplacer, cette situation entraînera l'engagement de maîtresses laïques. Plusieurs localités de moyenne importance étudiant l'ouverture de classes enfantines, ce qui créera de nouveaux besoins, on estime que les besoins, pour les prochaines années, seront de 12 nouvelles maîtresses par an.

L'école enfantine est gratuite dans la plupart des cas. Il arrive cependant, qu'en certains endroits, on prélève quelques francs par trimestre pour contribuer aux frais occasionnés par les travaux de bricolage.

La formation des enseignantes

Les futures maîtresses enfantines jurassiennes accomplissent, en compagnie de leurs collègues neuchâteloises, trois années d'études à l'Ecole normale de Delémont. Au cours de la première année, elles sont sensibilisées au métier par des stages et initiées aux moyens techniques nécessaires. C'est au cours de la seconde année que la formation est acquise par leur présence dans une classe enfantine, des cours de pédagogie et de psychologie, un stage de trois semaines dans un jardin d'enfants. L'acquisition des techniques se poursuit par ailleurs au cours de cette seconde année. Durant la troisième année, l'enseignement est donné de façon concentrée, sous forme de séminaires de réflexion, de recherche, de visites, d'études, de lectures. Un autre objectif de cette année d'études est l'initiation aux problèmes sociaux par des stages en homes, en ateliers protégés et en diverses institutions des deux cantons, afin de préparer les candidates à l'éducation de l'enfance handicapée.

La formation professionnelle et la culture générale sont enseignées parallèlement pendant les trois années. Les cours de créativité en deux et trois dimensions sont une des disciplines importantes du cycle d'études; l'enseignement de l'italien, de la religion et de la diction est obligatoire.

Les admissions sont annuelles et l'âge d'admission pour les candidates au brevet est de 16 ans révolus au 30 juin.

Les objectifs de l'école enfantine jurassienne

En janvier 1971, le Conseil exécutif, par arrêté, a créé une Commission jurassienne d'enseignement préscolaire présidée par M. Jacques-A. Tschoumy, directeur de l'Ecole normale des institutrices à Delémont. Ses tâches essentielles sont de définir les voies de formation et le contenu d'enseignement des candidates maîtresses enfantines de la partie française du canton; d'apprécier les impératifs de la coordination, notamment au plan cantonal et romand, s'agissant plus particulièrement de l'institution officielle de l'école enfantine et de la liaison verticale avec l'école primaire; de proposer à la direction de l'Instruction publique toutes mesures se rapportant à cet objet. Le mandat de cette commission a été fixé à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 1973. Dans son rapport fourni en juin de la même année, elle écrit que « la généralisation de l'école enfantine ne doit pas interférer avec l'école primaire, puisque

le premier ordre d'enseignement reste facultatif. En cas contraire, on provoquerait une inégalité sociale. »

Considérant l'importance croissante de l'école enfantine et ses objectifs particuliers à ce niveau, les impératifs de la coordination romande, l'extension prévisible du nombre de classes enfantines, ainsi que la prise en charge par les collectivités publiques d'un grand nombre de classes privées, la commission propose à la direction de l'Instruction publique l'institution officielle et légale de l'école enfantine.

Dans ce but, la législation scolaire doit être complétée par une loi sur l'école enfantine qui, tout en s'inspirant des dispositions en vigueur régissant ce secteur de l'enseignement, devrait pour l'essentiel :

- déclarer l'école enfantine officielle et gratuite ;
- maintenir sa fréquentation facultative ;
- mais rendre obligatoire pour les communes, même regroupées, sous certaines conditions, l'ouverture de classes enfantines ;
- régler l'âge d'admission des enfants ;
- fixer le programme adapté à ce niveau (programme romand CIRCE).

Afin de favoriser toutes les mesures de nature à généraliser l'école enfantine, la commission recommande :

1. Une priorité à accorder aux enfants les plus âgés, même à l'occasion de l'ouverture de nouvelles classes; en une phase ultérieure, seront à accepter les enfants de 4 ans, la maîtresse gardant ses élèves deux années de suite. Lorsqu'une classe d'enfants de 5 ans n'atteint pas un nombre suffisant, les effectifs peuvent être complétés par des enfants de 4 ans.

2. Une prise en charge progressive des classes enfantines par les collectivités publiques.

3. L'extension géographique des classes enfantines, afin que les enfants des campagnes profitent des mêmes avantages que ceux des milieux urbains.

4. La fréquentation gratuite de cet ordre d'enseignement.

5. Un nombre d'élèves inférieur à 25, permettant une action personnelle utile sur l'enfant ;

6. Une implantation à l'écart des classes primaires et un équipement correspondant à ce niveau d'éducation. Les recommandations annexées au plan CIRCE sont à faire respecter.

Enfin, la commission déclare indispensable la création d'un poste d'inspectrice des écoles enfantines de la partie fran-

çaise du canton et demande à la DIP d'ouvrir ce poste dans les délais les plus brefs. Les motifs de cette requête sont l'appui pédagogique, la liaison verticale à assurer avec l'école primaire, la suppression d'un certain nombre de tâches administratives pour les inspecteurs primaires, la mise en vigueur des plans CIRCE, le recyclage du personnel enseignant, la généralisation de l'enseignement préscolaire.

Le passage de l'école infantine à l'école primaire

Actuellement, le lien entre les deux enseignements est faible, pour ne pas dire nul, et il constitue pour ceux qui s'en pré-occupent un problème majeur. Leur souci va également à la collaboration entre les enseignants des deux secteurs, qui est très peu développée.

A. Babey.

Sources : « Rapport de la Commission jurassienne d'enseignement préscolaire », juillet 1973, Jacques-A. Tschoumy ; « Plan d'études provisoire de la section des maîtresses enfantines de l'Ecole normale de Delémont », J.-A. Tschoumy.

Au comité SPJ

Les consultations sur la langue II

Le comité central SPJ a tenu une séance le 20 mai à Moutier sous la présidence du collègue Pierre Ielmi. Il a enregistré la démission de M. D. Jeanbourquin de membre de la sous-commission d'histoire CIRCE II. Il pourvoira à son remplacement. Il se fera représenter aux assemblées de la SPG et de la SPV, où il est invité. Il est appelé à désigner un président à l'assemblée des délégués de la SPR. Le comité mènera une enquête sur le plan d'études auprès des maîtres de 8^e et 9^e années.

Il étudiera la question de la pléthore des enseignants et fera en temps utile des propositions à la DIP.

Le comité a pris position sur le projet d'introduction de la langue II dans les classes inférieures de l'école primaire. Dans le tableau qui suit, nous comparons la position du comité avec celle des enseignants qui ont répondu à la consultation.

1. L'école primaire doit-elle assumer cette nouvelle responsabilité ?

Réponse du CC : Dans les circonstances actuelles, l'école primaire ne peut

pas assumer cette responsabilité et ne peut pas garantir une rentabilité normale des moyens engagés. Les motifs sont aussi nombreux que variés.

Réponse des enseignants : Non (majorité de 5 contre 4).

2. Faut-il confier cet enseignement à des spécialistes ?

Réponse du CC : Non en principe. Les cas particuliers restent réservés.

Réponse des enseignants : Non (majorité de 9 contre 7).

3. Faut-il parler couramment une langue pour l'enseigner ?

Réponse du CC : Oui unanime.

Réponse des enseignants : Oui (majorité de 9 contre 7).

4. Stage dans un pays germanophone.

Réponse du CC : Sans se déterminer, il pense toutefois que de tels stages ne sont pratiquement accessibles qu'à une minorité d'enseignants et d'enseignantes « libres comme l'oiseau sur la branche ».

Réponse des enseignants : Non (majorité de 9 contre 6).

5. Durée du stage.

Réponse du CC : Plus de 4 semaines.

Réponse des enseignants : 4 semaines et d'avantage obtiennent le plus de voix.

6. Durée de la formation initiale.

Réponse du CC : 6 mois au moins.

Réponse des enseignants : 1 mois et 2 mois obtiennent le plus de voix.

7. Etes-vous prêts à consentir cet effort a) en dehors de l'horaire scolaire ?

Réponse des enseignants : Non (majorité de 5 contre 3).

b) durant l'horaire scolaire ?

Réponse des enseignants : Oui (majorité de 2 contre 1).

Réponse du CC : Il ne saurait être question d'une formation en dehors de l'horaire scolaire, cette formation n'amenant aucune promotion, même pas salariale.

B.

Assemblée synodale de la section de Delémont

Le 9 mai dernier, quelque 150 enseignants ont assisté, à la nouvelle école primaire de Courroux, en présence des autorités de cette commune, à l'assemblée synodale de la section de Delémont. Ils ont rendu hommage à l'un de leurs collègues, M. René Comte, de Delémont, retraité prématurément, décédé au début de l'année. Le président de la section, M. Antoine Comte, a félicité les enseignants ayant accompli 25 années au service de l'école, Sœur Marie-Berthe Frésard, Bassecourt ; M^{lle} Marguerite Merlenat, Delémont ; MM. Pierre Ielmi, Bassecourt ; Bernard Willemin, Courtételle ; Pierre Meury et Abel Babey, Delémont ; et ceux qui ont enseigné durant 40 ans, M^{me} Madeleine Bieri, Mettemberg, et M^{lle} Marguerite Broquet Delémont. Il y a associé M^{lle} Alice Marcet, maîtresse d'application depuis 25 ans à l'Ecole normale de Delémont. Le président a félicité deux collègues élus le dimanche précédent au Grand Conseil, MM. Adrien Schaffner, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Delémont, et Michel Gury, instituteur à Vicques. Il a présenté ses compliments à M. Simon Kohler, directeur de l'Instruction publique, réélu au Conseil exécutif. M. Comte a remercié tous les enseignants occupant une charge dans les commissions et particulièrement M^{lle} Marthe Ackermann, institutrice à Montsevelier, qui se retire du comité après y avoir occupé pendant 4 ans le poste de secrétaire.

Rapports et nominations

L'assemblée a approuvé les rapports des délégués à l'assemblée du comité général SPJ (M. Comte) et à l'assemblée des délégués (M. Maxime Schaller). Ce dernier a rendu compte de l'élection au poste de secrétaire adjoint de la SEB et de secrétaire à plein temps de la SPJ de M. Paul Simon, maître secondaire à Saignelégier. Il a renvoyé l'assemblée sur les sanctions sévères prises par les délégués le 24 avril dernier, sanction frappant cinq enseignants d'une école de Berne qui avaient contrevenu aux décisions de la SEB.

Les comptes présentés par M. Vincent Brêchet, caissier, furent acceptés, comme fut acceptée une dépense de 500 francs pour l'acquisition d'une machine à adresser. L'assemblée élit comme membre du comité M. Gervais Humair, Vicques ; comme délégué M. Georges Steiner, Courfaivre ; comme délégués suppléants MM. Francesco Moine et Francis Girardin, Delémont. Elle désigna comme membres du comité « Ecole primaire » M^{lle} Marthe Ackermann et MM. Maurice Jeannerat et Vincent Brêchet.

Satisfaction du président SPJ

M. Pierre Ielmi, président SPJ, n'a pas caché sa satisfaction devant les résultats obtenus récemment : nomination

d'un secrétaire adjoint, révision des statuts SEB, qui permettra celle des statuts SPJ, acceptation par la DIP des thèses du Congrès de Bienne sur le rapport « Changer l'école » qui conduira à l'étude d'une expérience de l'école globale dans le Jura.

Mlle Myriam Theurillat, membre de la Commission de perfectionnement, présente ensuite un rapport sur les travaux de cette commission et invita ses collègues à émettre des suggestions pour les cours de l'an prochain.

La pléthore des enseignants

Du jour au lendemain et sans aucune transition, l'état de pénurie des enseignants dans le Jura qui durait depuis plus de 25 ans s'est transformé en un état de pléthore qui s'aggravera encore pendant 3 à 4 ans. Parce qu'on n'a pas su prévoir en haut lieu, ou parce qu'il était trop difficile de le faire, des dizaines d'enseignants diplômés seront cette année sans place à leur sortie de l'Ecole normale. Les causes en sont diverses : baisse de la natalité de 5 % chaque année depuis 1967, abaissement maximum de l'effectif moyen des élèves dans les classes, amélioration des traitements depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, effectif nombreux des futurs candidats au brevet, M. André Crevoisier a invité le comité de section à demander à la Direction de l'instruction publique ce qu'elle entendait faire pour ne pas léser les intéressés.

Le comité SPJ, a dit le président du CC, se préoccupe également de ce problème. Il pense que le climat psychologique sera maintenant favorable à l'augmentation de la durée des études des maîtres primaires, ce qui, dans une certaine mesure, aidera à conjurer la pléthore. Mais il existe plusieurs autres possibilités d'occuper les enseignants sans place. Le comité SPJ, après une étude approfondie, présentera une requête à la DIP afin d'aider à résoudre ce problème.

Conférence Jean Cardinet

Après avoir élu leurs représentants au comité de la caisse d'assurance (M^{me} Mireille Röthlisberger, MM. Antoine Comte et Marcel Noirjean), les participants entendirent une conférence de M. Jean Cardinet, directeur de la section de recherches de l'Institut romand de documentation pédagogique, qui parla de

« l'évaluation dans la perspective d'un enseignement individualisé ».

Les enseignants visitèrent ensuite la nouvelle et accueillante école primaire

de Courroux avant de gagner l'Hôtel de l'Ours où fut pris le repas de midi.

B.

Assemblée générale de la SBMEM

La section jurassienne de la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes (SBMEM) a tenu son assemblée générale ordinaire le 16 mai à Moutier. Le président, M. Roland Gurtner, de Bienne, a salué M^{me} Clotilde Ribordy, conseillère communale, MM. Pierre Ielmi, président de la SPJ, Jean Greppin, directeur de l'Ecole secondaire de Moutier, et Henri Gorgé, directeur de l'Ecole professionnelle de Moutier.

L'assemblée a pris connaissance des rapports de trois délégués, MM. Alexandre Hof, pour la commission du Centre de perfectionnement, Marcel Aubry, pour la commission romande de l'étude de l'introduction de la langue II à l'école primaire, et Bernard Rothen, pour la communauté de travail entre les Départements de l'instruction publique de Neuchâtel et de Berne.

Après avoir entendu M. Paul Müller lui apporter le message du comité cantonal, l'assemblée élit au comité M. Jean-Daniel Henzi, qui fonctionnera comme secrétaire, et qui succède à M^{lle} Françoise Girard. Quelques départs ont été enregistrés durant l'exercice, mais quinze nouveaux membres sont venus grossir les rangs de la SBMEM.

Par 49 voix sans opposition, l'assem-

blée approuva les nouveaux statuts de la section, élaborés en collaboration avec le comité cantonal.

La discussion sur l'appartenance de la SBMEM à la SPJ était le point principal à l'ordre du jour de cette assemblée. Pour divers motifs, certains membres — ils semblent peu nombreux — voudraient voir la SBMEM quitter la SPJ. Ils se prétendent majorisés, mal représentés, et déclarent ne pas vouloir payer des cotisations à double. Le président Ielmi a rappelé que le Jura était la seule région de Suisse romande où l'on trouvait les maîtres aux écoles moyennes membres de la SPJ. C'est un avantage que les cantons romands envient, car l'on défend mieux ensemble des intérêts pour lesquels il faudrait lutter séparément. Il a démontré que les maîtres secondaires n'étaient pas majorisés, puisque, malgré leur nombre relativement faible, ils sont largement représentés dans tous les organes de la SPJ. Il a souhaité qu'après 59 ans de collaboration, on n'assiste pas à un recul qui nuirait aux uns et aux autres.

Comme il ne s'agissait que d'une discussion, la SBMEM prendra position ultérieurement sur cette question.

B.

Le perfectionnement du corps enseignant

La semaine du 24 au 28 juin

Tous les élèves de tous les niveaux de l'enseignement seront en congé durant la semaine du 24 au 28 juin. Durant cinq jours, leurs maîtres seront astreints à un cours obligatoire, mais qu'ils ont pu librement choisir dans un riche éventail proposé par le centre de perfectionnement.

A part quelques exceptions pour des raisons pratiques, tous les cours ont été concentrés dans les localités les plus importantes du Jura, soit à Bienne, Delémont, Moutier, Porrentruy, Reconvilier, St-Imier, Saignelégier et Tramelan.

La semaine de perfectionnement prendra fin par une manifestation qui se déroulera le 28 juin à 15 heures à la Halle des fêtes de Tramelan.

Nous publions la liste des 68 cours.

B.

BIENNE

Psychologie appliquée (AMEEJB), 26 participants. Chimie alimentaire (chapitres choisis), 11 participants. Programmation sur l'ordinateur de table (CIM), 10 participants. Education musicale, ap-

proche théorique et pratique de la polyphonie franco-flamande du XV^e siècle, 19 participants. La radio à l'école, 25 participants. Initiation à la vannerie (AMEEJB), 16 participants. Activités créatrices manuelles, 15 participants. Tressage (ACBMOSJ), 15 participants.

Créativité, 18 participants. Mosaïque (SJTMRS), 21 participants.

DELEMONT

L'enfant de six ans, 45 participants. Mathématique : atelier de mathématique (CIM), 19 participants. Méthode audiovisuelle et laboratoire dans l'enseignement des langues, 14 participants. Linguistique et enseignement du français, 25 participants. A. Le film, moyen de sensibilisation aux grands problèmes d'aujourd'hui. B. Le cinéma, art global : de la bande dessinée au 7^e art, 48 participants. Maturation du choix professionnel chez l'adolescent - L'école a-t-elle une responsabilité ?, 13 participants. Théâtre marionnettes : création, animation, expression, contact avec les enfants (AMEEJB), 18 participants. Batik, 26 participants. Reliefs et constructions en bois, 15 participants. Email sur cuivre, 15 participants. Vannerie (SJTMRS), 20 participants.

MOUTIER

Mathématique (CIM), 16 participants. Allemand (COPMS), 10 participants. A. Pose de la voix, diction, interprétation (COPMS) ; B. Le conte à l'école (COPMS), 16 participants. Connaissances juridiques, 29 participants. Problèmes pratiques concernant l'inadaptation et la délinquance des mineurs, 29 participants. A. Recettes de cuisine du Jura (USPM, GJ) ; B. Aménagement, modernisation, et personnalisation d'un intérieur, petites réparations et transformations avec travaux pratiques (USPM, GJ) ; C. La viande (USPM, GJ), 47 participants. Panneau mural avec restes de tissus, 14 participants. Poterie (AMEEJB), 20 participants.

PORRENTRUAY

Education musicale, fin du cours de formation d'animateurs, 8 participants. Mathématique : logique, ensembles, relations, 21 participants. Physique, 14 participants. La consommation, phénomène économique et social, 20 participants. Développement culturel, 17 participants. Travaux manuels enseignés avec un outillage réduit, 17 participants. Confection de poupées en étoffe (AMEEJB), 12 participants. Créativités manuelles, 18 participants.

RECONVILIER

De l'école primaire à l'école secondaire, 10 participants. Jeunesse et société, 16 participants. A. L'économie c'est votre vie (GI) ; B. Problèmes économiques actuels (GI), 28 participants. A. Les problèmes posés par la coordination scolaire et suisse ; B. Recherche, moyens d'enseignement

et documentation, 12 participants. Tissage (ACBMOSJ), 14 participants.

ST-IMIER

Formation à l'élaboration de cours programmés (COPMS), 9 participants. A. Critique de l'information, le Journal à l'école (COPMS) ; B. Pose de la voix, diction, interprétation (COPMS), 17 participants. Athlétisme (IEP, SJMG, JS), 32 participants. Volleyball (IEP, SJMG, JS), 32 participants. Course d'orientation (IEP, SJMG, JS), 16 participants. Tissage (ACBMOSJ), 14 participants.

SAIGNELÉGIÉ

A. Géographie globale du Jura ; B. Ecole et aménagement du territoire, 50 participants. Philosophie, 22 participants. Panneau mural avec restes de tissus, 16 participants. Batik, 14 participants.

TRAMELAN

Gestion d'une école, 16 participants. Electricité, 11 participants. Quelques écrivains du XX^e siècle, 11 participants. L'emploi du magnétophone dans l'enseignement, 18 participants. Télévision et mass media, 11 participants. Théâtre (COPMS), 40 participants. Raccorda-

Laudate

Le Chœur des jeunes filles de l'Ecole secondaire de Moutier vient d'enregistrer « Laudate », un disque 33 tours, 30 cm, sur lequel on trouvera 8 chants religieux d'origines diverses, 6 Noëls, une « Messe brève » a cappella pour 3 et 4 voix féminines de Jean Mamie. Le Chœur est dirigé par Jean Mamie, les entrées d'orgue sont de Jean Greppin et Olivier Jeannerat tient le rôle du récitant.

Exposition au Centre de Sornetan

Sous l'égide du Centre de perfectionnement du corps enseignant jurassien, une exposition se tiendra au Centre de Sornetan du 23 juin au 4 juillet et du 20 juillet au 31 août. Elle présente les travaux

des candidats de la formation en éducation artistique au brevet jurassien d'enseignement secondaire. Heures d'ouverture : 14 h. à 17 h. 30. Vernissage : samedi 22 juin à 16 h.

CENTRE DE SORNETAN

Peinture à la gouache et à l'acryl, 18 participants. L'éducation permanente et l'école, aujourd'hui, 10 participants.

MACOLIN

Natation (IEP, SJMG, JS), 15 participants.

BONFOL

Poterie, 39 participants.

AUTRES COURS

Camp pédagogique (ASASJ), 30 participants. Ecologie, stage d'études à la station d'écologie de Paimpont (Université de Rennes) (COPMS), 22 participants. Phytosociologie (Etude des associations végétales) (SJTMRS), 15 participants. Connaissance d'un village (SCH CMEES), 28 participants. Education physique générale et étude de la danse sous l'aspect de l'éducation de la tenue (IEP, SJMG), 29 participants.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, la fin de cet article figure en page 472 sous la rubrique « Communiqués ».

Ce disque paraîtra à l'occasion de la 4^e « Quinzaine culturelle » de Moutier (première quinzaine d'octobre 1974). On peut l'obtenir chez M. Jean Mamie, Vigneule 17, 2740 Moutier, (délai de souscription : 15 juillet 1974) au prix de Fr. 24.—. Vente après le délai de souscription : Pro Jura, Moutier, ou Jean Mamie, Moutier.

des candidats de la formation en éducation artistique au brevet jurassien d'enseignement secondaire. Heures d'ouverture : 14 h. à 17 h. 30. Vernissage : samedi 22 juin à 16 h.

gare d'Olten à 8 h. 15. Déplacement en voitures individuelles selon entente. Départ du train à 8 h. 24. Arrivée du train à Ambri à 11 h. 21. Funiculaire jusqu'à Piora (1793 m.). A pied jusqu'à la cabane CAS Cadlimo (2570 m.) par les lacs Ritom, Tom et Scuro. Durée de la marche : 3 heures.

Dimanche 25 août 1974 (évent. 1.9.74)

SJMG

Course dans le Haut-Tessin

Ambri-Piotta - Lac Ritom - Cabane Cadlimo - Passo Pian Bornengo - Oberalpass ou Andermatt.

Samedi 24 août 1974 (évent. 31.8.74)

Rendez-vous des participants à la

Départ pour Pian Bornengo (2300 m.) Montée au Passo Pian Bornengo (2631 m.). Ascension du Piz Alv (2679 m.) ou du Signal Borel (2872 m.). Descente sur Oberalppass (2044 m.) ou sur Andermatt (1436 m.). Carte 1 : 25 000 Oberalppass N° 1232. Arrivée à Olten à 21 h. Durée de la marche : 5 ½ heures.

Cette course ne nécessite pas de connaissances alpines particulières, mais un bon entraînement.

Prix du train : Fr. 40.—. A ce montant s'ajoutera le prix de la nuitée et des repas (pour la plupart tirés du sac). Les membres SJMG bénéficieront d'une petite subvention de notre caisse.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire participer à la course dans le Haut-Tessin.

Nom et prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Membre SJMG oui non

Voiture à disposition oui non

Date :

Signature :

(A envoyer à Jean Rérat, chef de course, rue Neusté 13, 2740 Moutier jusqu'au 25 juin 1974).

Camps d'alpinisme et de natation

A l'intention des jeunes gens et jeunes filles du Jura en âge J + S (de 14 à 20 ans), l'Office jurassien Jeunesse et Sport organise durant les vacances d'été un camp de natation à Carona (Tessin) du 8.7 au 13.7.1974 et deux cours d'alpinisme dans la région de la Furka du 31.7 au 5.8.1974 et du 5.8 au 10.8.1974. La finance d'inscription se monte à Fr. 60.— par cours.

Des classes de débutants, même pour ceux qui n'ont aucune expérience en natation ou de la montagne, sont prévues.

L'instruction est confiée à des instructeurs FSN en ce qui concerne la natation et à des guides patentés pour l'alpinisme.

Nous attirons l'attention sur les conditions extrêmement avantageuses de ces cours et sur la qualité des instructeurs.

Les bulletins d'inscription peuvent être

demandés à l'Office jurassien Jeunesse et Sport, case postale 254, 2610 St-Imier, tél. (039) 41 10 84.

Office jurassien J + S, St-Imier.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont, tél. 066/22 29 34.

Fribourg

La SPR une et diverse

L'école enfantine fribourgeoise

Historique

Il y a encore une vingtaine d'années, on l'appelait communément l'école froebélienne, ce qui laissait entendre que son système était basé sur celui préconisé par Froebel. A cette époque, un petit nombre de classes existaient, étant dirigées, en majeure partie par des religieuses de différentes formations. Etaient-ce des écoles ou plutôt des garderies, dont l'effectif pouvait atteindre la cinquantaine?... Y avait-il un système à proprement parler ? On peut en douter... Cependant, on y préparait les enfants à aborder les apprentissages scolaires, tout en consacrant une grande part du temps aux occupations manuelles.

Actuellement s'effectue une réelle recherche d'unification de l'enseignement dans nos classes.

Statut

Le canton de Fribourg compte, pour l'année scolaire 1973-74, 81 classes enfantines, recevant des enfants de 5 à 6 ans, soit une année avant leur entrée à l'école primaire. Ces classes sont réparties de la façon suivante, pour ce qui concerne la partie française du canton :

Fribourg-Ville : 21 classes
Sarine : 21 classes
Gruyère : 16 classes
Lac français : 7 classes
Glâne : 6 classes
Broye : 6 classes
Veveyse : 4 classes

Ces classes n'entrant pas dans le cycle de la scolarité obligatoire, leur fréquentation est facultative, mais on peut dire que dans les endroits où existe l'école enfantine, la presque totalité des enfants y sont inscrits.

Primitivement, les classes enfantines

étaient privées, gérées par une congrégation, une association de parents ou une œuvre sociale. Peu à peu elles deviennent « officielles », c'est-à-dire communales. En septembre 1969, une nouvelle loi est entrée en vigueur, concernant le subventionnement de l'école enfantine. Son but est d'amener les communes à prendre elles-mêmes la responsabilité de leurs écoles enfantines, visant ainsi, d'une part à uniformiser les traitements des maîtresses, d'autre part à diriger la formation de ces maîtresses selon les directives de la direction de l'Instruction publique.

Le salaire de l'institutrice, les frais d'achat de matériel pédagogique, l'entretien des locaux, etc., sont à la charge des communes qui bénéficient, sur le salaire de l'institutrice, d'une subvention équivalente à 50 % de celle qui est allouée pour l'enseignement primaire.

De ce fait la plupart des communes sont obligées de percevoir un écolage auprès des parents, écolage dont la moyenne se situe aux environs de Fr. 100.— à Fr. 150.— par année. Pour cette raison également, certaines communes ont ouvert une classe enfantine fonctionnant provisoirement à mi-temps ; là où des réticences subsistent, cette formule permet de faire connaître l'activité, l'utilité et l'importance de l'éducation préscolaire. De plus, un bon travail peut déjà y être réalisé, surtout si le nombre des élèves est restreint.

Même si les écoles enf. ont un caractère communal, l'Etat y exerce un droit de regard, puisque le Département de l'Instruction publique a nommé, depuis janvier 1972, une inspectrice dont les tâches principales consistent à :

— coordonner le travail des institutrices par l'introduction du Plan d'études romand ;

- pourvoir à la formation continue du personnel enseignant ;
- organiser l'information en vue de la généralisation de ces classes ;
- assurer la liaison entre le secteur enfantine et le secteur primaire ;
- étudier les problèmes relatifs à la formation des maîtresses enf.

Dans le projet de la nouvelle loi scolaire du canton de Fribourg, il est prévu que l'école enfantine soit officielle et gratuite, que sa fréquentation reste facultative, mais que l'ouverture de telles classes soit rendue obligatoire pour les pouvoirs publics si 20 parents au moins en font la demande.

Système, méthode

Les institutrices formées dans les Ecoles normales ne le sont pas dans l'optique d'une méthode unique, comme on peut parler d'institutrice montessorienne, froebélienne, etc., mais elles sont initiées aux différentes méthodes existantes, qu'elles utilisent selon leur tempérament, leur personnalité, les conditions de la classe et les branches du programme.

Une importance très grande est accordée à l'éducation des perceptions, aux manipulations concrètes et aux activités de découverte. Un matériel riche, varié, suffisamment structuré, doit permettre aux enfants de progresser par étapes successives jusqu'au stade de la symbolisation, de l'abstraction. L'éducation par le jeu, le mouvement, tient une place importante.

L'organisation de la classe comprend des moments d'enseignement collectif, d'activités en groupes et individuelles.

Objectifs

Ils sont définis par le Plan d'études romand, de la manière suivante :

- éducation de l'enfant à la vie sociale, transition harmonieuse entre la famille et l'école primaire ;
- éducation des perceptions ;
- éducation intellectuelle (langue et pré-apprentissages) ;
- éducation artistique ;
- éducation physique.

Une part très grande est réservée aux activités spontanées et créatrices, à tout ce qui stimule la curiosité intellectuelle et l'esprit de recherche, puisque c'est par ces activités surtout que l'enfant se crée lui-même.

Formation du corps enseignant

Actuellement, deux Ecoles normales s'occupent de la formation des maîtresses

enf. : le Pensionnat Ste-Agnès à Fribourg, et l'Institut du Sacré-Cœur à Estavayer-le-Lac. Une section spéciale regroupe les jeunes filles désirant se destiner à l'enseignement dans les classes enfantines. La durée de formation y est de 3 ans, après 3 années d'études secondaires. Durant la 1^{re} année, l'accent est mis sur la formation générale ; en 2^e année, approfondissement de la formation générale, avec introduction à la formation professionnelle, notamment par un stage d'observation de 2 semaines dans une classe enf. ; en 3^e année, intensification de la formation professionnelle, stages de 2 demi-jours hebdomadaires dans les classes et stage continu durant 3 semaines environ.

Il est à souhaiter que, dans un proche avenir, la durée de cette formation soit portée à 4 ans, compte tenu de l'importance capitale de l'éducation préscolaire, requérant un personnel enseignant très compétent, soit sur le plan de la culture générale, soit sur celui de la formation professionnelle.

Passage de l'école enfantine à l'école primaire

Une collaboration encore plus étroite est souhaitée entre le secteur enfantine et le secteur primaire, afin que le passage de tous les enfants s'effectue dans l'harmonie, sans rupture brusque, avec un réel souci de l'épanouissement de chacun.

Des tentatives sont amorcées pour informer chaque secteur sur le travail réalisé par l'autre :

- des cours de perfectionnement sont organisés chaque année pendant les vacances d'été ; certains sont destinés spécialement aux maîtresses enfantines et aux maîtresses primaires de 1^{re} année (langage oral et écrit, pré-apprentissage et apprentissage de la lecture, etc.) ;
- dans tous les arrondissements, une séance d'information a réuni, au début de la présente année scolaire, les institutrices des classes enf. et celles

de 1^{re} année primaire. Il y a été traité de l'éducation des perceptions dans l'optique du Plan romand, de son importance à l'école enfantine et de la nécessité de la poursuivre en classe primaire.

Il faudrait, bien sûr, que ces contacts soient beaucoup plus fréquents et personnalisés, qu'ils s'organisent par cercles scolaires, par bâtiments. On pourrait envisager, par exemple, que chaque maîtresse enfantine soit libérée, durant une ou deux demi-journées, pour assister, dans la classe de 1^{re}, au travail de ses élèves de l'année précédente ; de même, l'institutrice de 1^{re} viendrait, au cours de l'année, prendre contact avec ses futurs élèves et voir de quoi est fait le programme de l'école enfantine.

Une formation plus poussée des maîtresses enfantines avec, éventuellement, un tronc commun réunissant, pour les branches de culture générale, les candidates des deux secteurs, pourrait également constituer un facteur d'unité et de collaboration.

L'école primaire pourrait aussi, par des méthodes encore mieux appropriées à l'âge et aux intérêts des enfants, faciliter ce passage de l'école enfantine à la 1^{re} année. Un enseignement plus concret, requérant plus de participation et de création de la part des enfants, leur permettant l'expérimentation et la manipulation, sera introduit avec la mise en place du Plan d'études dans son ensemble. L'enseignement de la mathématique en est déjà un exemple encourageant.

Pour que ce passage délicat soit pleinement réussi, il est souhaitable que dans l'un et l'autre secteur, une très grande ouverture d'esprit anime toutes les institutrices, puisque l'objectif de leur travail commun est l'épanouissement de chaque enfant.

M. Gobet.

J. Macherel.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise :
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoliers des classes primaires et secondaires
officielles de Suisse, accompagnés des professeurs

La SPR une et diverse

L'école enfantine valaisanne

Le système

1. L'école enfantine est en Valais officielle et facultative. Elle ne réunit que les enfants non encore astreints à la scolarité primaire obligatoire. Elle n'entraîne pas de frais pour les parents. Ces derniers s'engagent toutefois, en y envoyant de plein gré leurs enfants, à respecter les dispositions concernant la fréquentation régulière des cours.

2. En principe, une école enfantine peut être créée dès qu'un effectif de 20 élèves est atteint et assuré. Cet effectif obligatoire peut être réduit à 12 élèves dans des communes par trop éloignées d'un centre scolaire. Les localités de faible importance démographique sont cependant invitées à organiser des classes enfantines régionales.

La création de classes enfantines communales ou régionales n'est autorisée par le DIP que dans la mesure où les autorités qui en font la demande peuvent s'assurer les services de maîtresses spécialisées reconnues.

3. L'horaire hebdomadaire comporte 20 heures réparties en dix demi-journées de deux heures, temps de récréation non compris. Un temps supplémentaire de présence de 30 minutes par demi-journée est demandé à la maîtresse pour la récréation des élèves et l'accueil des parents.

4. Dans des circonstances particulières, dues notamment à la distance, à la pénurie de personnel, au manque de locaux ou à la faiblesse des effectifs, des classes enfantines peuvent être ouvertes à la demi-journée. Dans ce cas, la durée d'activité d'une matinée ou d'un après-midi peut être légèrement augmentée, 1/2 heure au maximum.

Une maîtresse peut assurer la seule responsabilité d'une classe enfantine tenue à la demi-journée, ou au contraire être responsable de deux classes dans la même journée.

5. La durée de l'école enfantine est, selon les communes, d'une année ou de deux ans.

L'âge d'entrée, jusqu'à l'automne 1973, était fixé à 5 ou 6 ans, selon la durée de l'école.

En vue de satisfaire aux exigences du concordat sur la coordination scolaire intercantonale, des dispositions relatives

à l'âge d'entrée à l'école ont été arrêtées par le Conseil d'Etat en 1973. Par ces mesures, l'âge d'entrée est progressivement avancé. Le rattrapage se fait par tranche de 3 mois annuellement, de sorte que l'école enfantine sera ouverte dès l'automne 1975 aux enfants de 4 ans, respectivement de 5 ans révolus au 30 septembre.

Les objectifs

L'école enfantine a pour but de préparer l'enfant à son entrée dans le milieu scolaire et à favoriser son épanouissement et son développement.

Elle propose à l'enfant des activités fondées sur ses motivations profondes. Elle lui donne l'occasion de se réaliser à travers le jeu et l'amène à l'effort librement consenti. Elle ne force pas sa progression et respecte les étapes d'une maturation normale.

Les différentes activités peuvent se grouper sous les titres suivants :

Le mouvement

Fondement de la construction psychique de l'enfant.

Le développement sensoriel

Premier échelon de l'éducation intel-

lectuelle. Moyen qui permet à l'enfant de prendre contact avec la réalité externe dont il doit devenir le maître et l'ordonnateur.

Le langage

Activité primordiale, dans cet âge où l'enfant est avide de mots.

La mathématique

Basée sur du matériel sensoriel permettant une manipulation abondante.

Les travaux manuels

Activité créatrice avec des matériaux divers.

L'éducation musicale

Culture de l'émission et de la réception du son.

L'éducation religieuse

Le passage

Le passage de l'école enfantine à l'école primaire se fait sur la base du jugement de l'enfant à promouvoir. La titulaire est le mieux à même de juger du passage des élèves ou de leur redoublement éventuel.

L'élève qui pour des raisons diverses n'est pas apte à suivre l'enseignement normal du primaire peut être aiguillé sur des classes d'attente à effectif réduit, classes à programme spécial préparant l'enfant à sa réintégration dans le circuit normal.

Les liens entre les deux secteurs d'enseignement et la collaboration entre les enseignants devraient être plus développés.

V. D.

Session pédagogique d'été

La session pédagogique d'été du personnel enseignant valaisan — 31^e édition — se déroulera du 19 au 23 août 1974 à Sion. Cette session de formation continue sera doublée :

a) de cours de recyclage de mathématique, d'éducation physique et de 2^e langue nationale ;

b) de cours de formation complémentaire destinés aux enseignants accédant au cycle d'orientation.

Dates des cours

Ces différentes possibilités de formation, à cause même de leur ampleur et de leur diversité, ne pourront avoir lieu uniquement durant la semaine pédagogique d'août.

Certains cours auront ainsi lieu durant la dernière semaine de juin et la pre-

mière semaine de juillet.

D'autres, durant la semaine qui précédera la session ordinaire et durant celle qui la suivra.

D'autres enfin, durant la première semaine de septembre avec empiètement sur la prochaine scolarité.

Malgré le souci d'unité et de rationalisation, certains cours seront décentralisés et se dérouleront à Martigny et à Monthey.

Participants

L'éventail des cours s'adresse :

- aux professeurs de l'enseignement secondaire du 1^{er} degré ;
- aux maîtres de l'enseignement professionnel ;
- aux maîtresses et aux maîtres de l'enseignement primaire et ménager ;

— aux enseignants étrangers au canton pour autant qu'il y ait des places disponibles.

Frais

Pour les participants exerçant leur activité en Valais, les frais de pension et de logement sont pris en charge par le Département de l'instruction publique.

Pour les enseignants étrangers au canton, une finance d'inscription de Fr. 120.— est exigée en guise de participation aux frais généraux. Le logement et la pension leur sont fournis, sur demande, par les soins du DIP. Prix d'hébergement pour la durée du cours: Fr. 100.—.

Horaires généraux de la session

08.00 h. Début des cours
09.45 h. Pause
10.00 h. Suite des cours
11.45 h. Fin des cours du matin
12.15 h. Repas de midi
13.45 h. Reprise des cours
16.15 h. Fin des cours

Cours destinés au personnel de l'enseignement primaire

Français

Approche et illustration du nouveau programme romand. Cours destinés aux trois degrés et assurés en collaboration par des professeurs de l'Ecole normale des institutrices de Sion et par des maîtres de l'enseignement primaire, cours comprenant à la fois :

- une partie théorique sur la linguistique contemporaine ;
- et une partie pratique traitant de l'application de ces théories dans l'apprentissage et l'enseignement de la langue française.

Mathématique moderne

Cours de préparation directe à l'application dès cet automne, dans les classes de 3^e, de cette nouvelle vision de l'enseignement de cette discipline.

Activité créatrice

Sous cette rubrique, non moins de huit cours sont programmés. But de ces différents cours :

- Formation technique élémentaire permettant la confection d'ouvrages avec un matériel réduit.
- Connaissance et emploi de l'outil-lage.
- Usage des différents matériaux.
- Enrichissement des facultés d'expression.
- Développement des initiatives personnelles.
- Stimulation de la création artistique.
- Organisation pratique du travail en classe.

— Attitude pédagogique et psychologique de l'enseignant.

Les pré-requis

a) Le langage : comment consolider et enrichir ce moyen d'expression chez l'enfant des classes enfantines.

b) La pré-lecture : comment entraîner l'enfant à percevoir, reconnaître, reproduire et symboliser les bruits, les sons de la langue française et l'amener au seuil de la lecture.

c) la pré-écriture : développement de la motricité. Exercices progressifs amenant l'enfant à la transcription du langage oral.

Education physique

Cours pour le personnel des classes enfantines. Développement de l'enfant par :

- la gymnastique ;
- la rythmique ;
- la psychomotricité.

Cours d'initiation au Sablier

Technique d'apprentissage de la lecture. Enseignement de l'analyse, de la grammaire, de l'orthographe et de la rédaction pour les enfants de 6 à 10 ans. Cours avec participation d'enfants dans les exercices de démonstration.

Cours d'éducation musicale

Méthode Ward.
Cours 1^{er} degré.
Cours 2^e degré.

Ecologie et environnement

Spécialement pour les primaires supérieures.

- Présentation des lois essentielles de l'écologie.
- Etude directe.
- Expériences en laboratoire.

Observation de l'élève

Pour les titulaires des classes d'observation 5^e et 6^e primaires.

Points principaux traités :

- les qualités du bon observateur ;
- les traits à observer ;
- comment enregistrer les observations ;
- comment interpréter et exploiter les données enregistrées ;
- observation et éducation.

Psychologie de l'adolescent

Problèmes concrets.
Réflexion commune.
Echanges de groupes.
Exposés.

Du Moyen Age à la Renaissance

Cours combiné d'histoire et d'histoire de l'art.

Essai de synthèse visant à découvrir

à travers les événements historiques et les œuvres laissées par une époque les tendances profondes d'un moment de crise de la civilisation occidentale.

Deux après-midi seront réservés à la rencontre de personnalités de l'art.

La littérature russe

Ce cours veut être autant une saisie de l'âme russe dans son essence qu'un contact avec des hommes dont la voix, à l'exemple de Soljénitsyne, se fait de plus en plus entendre aujourd'hui.

Pour une radio scolaire utile

Ce cours va permettre un échange de points de vue, d'expériences diverses, ainsi qu'une écoute, une recherche commune en vue d'une meilleure intégration de la radioscolaire. Création de groupes de travail. Expériences de réalisations. Exploitation d'émissions.

Pédagogie catéchétique

3 cours de catéchèse destinés aux enseignants des différents degrés.

a) *Pour les 7-9 ans* : comment faire un catéchisme qui tienne compte du renouveau de la pédagogie scolaire.

Education à la liberté.

La séance de catéchisme proprement dite.

Les activités.

b) *Pour les 11-13 ans* : ce cours tentera de cerner au mieux le profil psychologique du préadolescent et de proposer pour ces jeunes des lignes directrices d'éducation religieuse.

Exposés magistraux et travaux de groupes.

c) *Pour les adolescents* : cours destinés à ceux et celles qui devront assurer la catéchèse dans le cycle d'orientation.

Au programme : éducation de la foi et acquisition de connaissances ; programmation des thèmes ; démarches pédagogiques pour les traiter ; pour une foi incarnée dans l'existence des jeunes.

Recyclage

A côté des cours précédents de formation continue, figurent durant la pause d'été des cours à but utilitaire direct, cours qui visent à apporter à l'enseignant l'aide nécessaire à la mise en application des programmes nouveaux de mathématique et d'éducation physique et à l'introduction de la 2^e langue nationale.

Pour conclure

On peut mesurer l'effort déployé par le département dirigé par M. le conseiller d'Etat Zufferey lorsque l'on sait qu'au total 49 cours ont été mis sur pied cette année durant l'entre-deux scolarité.

Je ne saurais aussi clore cette sommaire présentation sans dire avec quel souci de précision M. le chef de service de l'enseignement primaire et ménager, M. Anselme Pannatier, organise depuis plusieurs années ces importantes rencon-

tres d'été du personnel enseignant valaisan.

Les maîtresses et les maîtres en sont les premiers bénéficiaires. En leur nom, je remercie ici M. Pannatier et ses collaborateurs.
V. Dussex.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Vincent DUCCEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Divers

En Suisse romande, au cinéma

Toute une vie, de Claude Lelouch

Deux heures trente de projection : Anthologiste du XX^e siècle, Cl. Lelouch retrace, à travers la vie de deux personnages, le contour de ce siècle aux multiples facettes et s'essaie à des visées vaguement philosophiques et moralistes sur l'an 2000.

L'aspect rétrospectif étonne plus par le choix des événements et surtout l'angle sous lequel Lelouch les photographie, que par les lacunes inévitables qu'il comporte. On assiste dans un bric-à-brac d'images pas toujours compréhensibles, à 3 naissances simultanées : celle du cinématographe, muet puis parlant, et de deux bébés dont les destins ne se croiseront que dans la seconde génération de leurs descendants. Il semble d'ailleurs que le sujet de la reproduction de la race humaine préoccupe beaucoup l'auteur.

Confusion, emphase et prétention, le film est parfois fastidieux à suivre ; on revoit l'immanquable guerre des tranchées, le retour triomphal des poilus, la femme perdue dans la foule et qui remonte à contre-courant, etc. La seconde guerre à peine suggérée, on se retrouve dans les années 60 chez David Goldman, juif et riche marchand de chaussures, qui fête les 16 ans de sa fille. Sarah, gosse de riche, s'offre rien moins que Gilbert Bécaud pour la circonstance ! Goût discutable...

Pendant ce temps, Simon, gosse de pauvre, sorti d'on ne sait trop où, vole à l'étalage, chaparde ici et là, commet quelques larcins. Il fera connaissance avec la prison, la photo et l'amitié, le cinéma, publicitaire d'abord — la nouvelle poule

aux œufs d'or — puis le cinéma tout court et, en fin de parcours, avec Sarah. Ouf !

Méli-mélo, retours en arrière, images lancées pêle-mêle (certaines très belles,

d'autres amusantes ou ennuyeuses) le tout assorti de lieux communs et de réflexions qui se veulent philosophiques, ce film déçoit incontestablement. Simon filme l'histoire de Simon comme Lelouch s'écoute dissenter. C'est la réclame de la boîte de cacao, qui montre une boîte de cacao, qui...

Bien sûr, il y a Marthe Keller, extraordinaire comédienne, méconnaissable et émouvante en déportée juive, extravagante en danseuse de french, distante et austère en femme marquée par la guerre, femme-enfant, femme-objet, femme indépendante, gamine ou agaçante, amoureuse ou triste. Oui, il y a Marthe Keller ; et aussi l'excellent Charles Denner, le très bon André Dusollier, brigand de charme. Mais quand on est contraint de recourir à cette dérobade pour sauver le film en parlant des acteurs, ce n'est pas très bon signe. Un peu comme si on éditait un ciné-roman pour kiosque de gare sur du papier de luxe.

Narcissique et moralisateur, Claude Lelouch, plus modeste et combien plus convaincant dans ses premiers films, veut faire grandiose, il ne fait que tomber dans la grandiloquence et le soliloque.

La Crécelle

Service de placements SPR

Quelle famille romande accueillerait (au pair) en juin et juillet, une jeune Finlandaise de 19 ans, bonne connais-

sance du français. Son père a été éducateur au Village Pestalozzi.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Centre d'information des instituteurs

Dicomath

Ce petit DICTIONNAIRE DE MATHÉMATIQUE MODERNE ÉLÉMENTAIRE que notre Centre est heureux d'éditer vient à son heure, car il comble une lacune.

En effet, ont paru respectivement en 1969 et 1972 deux DICTIONNAIRES DE MATHÉMATIQUE MODERNE de haut niveau, à l'usage des mathématiciens et professeurs. Il manquait un ouvrage analogue à la portée des instituteurs et de tous ceux qui s'intéressent à la mathématique actuelle : parents, techniciens, amateurs, etc.

Cet essai compte 418 termes, définis, 249 exemples et 436 croquis, ainsi que de brèves notes sur 31 mathématiciens et logiciens illustres de l'antiquité à nos jours.

L'auteur s'est efforcé d'être le plus clair et le plus concret possible en adap-

tant le langage courant au langage introduit dans ce domaine depuis quelques années. Pour être certain d'être compris, il a tenu compte des conseils de responsables de l'enseignement nouveau et des observations de plusieurs collègues, dans le cadre de notre Centre d'information.

La présentation de cet ouvrage en feuillets A4, texte au recto, permet de confectionner un fichier ouvert, en collant chaque article découpé sur du papier fort de format A5, que chacun pourra compléter à son gré.

On peut également se contenter d'un classeur à anneaux pour utiliser cet outil de travail (65 pages).

PRIX DE VENTE : Fr. 11.— l'exemplaire. Commandes par versement au CCP, Centre d'information des instituteurs, Vernier-Genève, N° 12 - 15 155.

Maison d'éducation de Vennes

La vente annuelle aura lieu le
samedi 22 juin 1974 de 14 h. à 22 h.

Ces adolescents n'ont pas été épargnés par les difficultés et ils accomplissent des efforts remarquables pour redémarrer dans la société. Leur vente annuelle a certes pour but de procurer des ressources pour les activités culturelles et de loisirs. Mais davantage encore, la présence, la sympathie et l'affection de nombreux visiteurs constituent l'objectif. C'est pourquoi les achats se font à si

bon compte, qu'il s'agisse des créations artisanales des ateliers (fer forgé, bois sculpté, vannerie, cuir), des produits de la ferme et du verger apprêtés par le chef cuisinier.

Le parc à voitures à proximité immédiate, une vaste tente confortablement aménagée, des jeux et divertissements pour enfants et parents, tout doit concourir à créer une ambiance agréable.

Un spectacle cabaret est prévu pour la partie récréative.

restaurant. Le déjeuner et le souper pourraient être pris sur place.

Finance d'inscription: 20 francs. Le prix du matériel utilisé est compris dans cette somme.

Inscription: jusqu'au 22 juin auprès de: Olivier Tzaut, instituteur, 2610 Mont-Soleil. Tél.: (039) 41 10 03.

Lors de l'inscription, indiquer: nom et prénom, adresse complète, numéro de téléphone, école où l'on enseigne et degré.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessus.

Concours

Du 8 octobre 1974 au 20 juin 1975 aura lieu en Corée une exposition de dessins d'enfants de tous les pays du monde (17th World School Children's Art Exhibition). Le but de cette exposition est de promouvoir la compréhension entre les peuples. Les meilleurs travaux recevront un prix.

Conditions de participation:

1. Elèves de 6 à 12 ans.
2. Sujet libre.
3. Exécution: crayon, peinture à l'huile, peinture à l'eau, collage, gravure.
4. Format: maximum 55 × 40 cm.
5. Les indications suivantes doivent fi-

gurer au verso du dessin, en langue anglaise et en lettres capitales:

- a) nom et prénom
- b) âge et sexe
- c) adresse de l'école
- d) titre du dessin.

6. Les dessins ne pourront pas être restitués après l'exposition.

Les travaux sont à envoyer, jusqu'au
1^{er} août 1974, à l'adresse suivante:

Commission nationale suisse
pour l'UNESCO
Département politique fédéral
3003 Berne.

Communiqués

JURA

Programme de la manifestation

*VENDREDI APRÈS-MIDI 28 JUIN,
ORGANISÉE AVEC LE CONCOURS
DE L'ORCHESTRE DE CHAMBRE
JEAN-PIERRE MOECKLI, 15 H.,
HALLE DES FÊTES, TRAMELAN*

Introduction

Willy Jeanneret, Directeur du Centre

Concerto en do majeur pour deux trompettes

A. Vivaldi

Allegro - Largo - Allegro

Solistes: Roger et Francis Schmidhaüsler

Exposé

Simon Kohler, Directeur de l'instruction publique

Suite tirée de l'opéra « Le Roi Arthur »

H. Purcell

Ouverture - Andante - Vivace (Lively Dance) - Hornpipe I et II - Andante - Moderato (The grand Dance)

Chansons et danses populaires hongroises

B. Bartók

Chanson à boire - Chanson d'enfant - Quasi adagio - Chanson du soldat - Allegretto - Chanson à boire

Exposé

Jean Cavadini, Délégué à la coordination romande

Symphonie N° 83 en sol mineur

J. Haydn

Allegro spiritoso - Andante - Menuetto (Allegretto) - Finale (Vivace)

Société suisses de maîtres de sourds

La prochaine journée d'étude est fixée au samedi 8 juin, à la Garderie de Monttelly, à Lausanne.

Au programme:

13 h. 30. M^e W. Gersbach. « Introduction à la déontologie dans le cadre de l'éducation du jeune sourd et de l'aide sociale ». Exposé et entretien.

15 h. M. Grillet, inspecteur adjoint à la direction SMP, Genève. M. R. Bünzli,

conseiller pédagogique de l'enseignement spécialisé, Lausanne. M. J.-C. Dutoit, maître de la classe préprofessionnelle de jeunes sourds, Lausanne. « Enseignement et développement de la personnalité du jeune sourd. A la recherche de l'essentiel. » Exposés et entretiens.

17 h. 30. Clôture.

Pour tout renseignement et inscriptions: M.-J. Cuany, Grandes-Rayes 21, 1530 Payerne.

Cours d'espéranto

Dans le cadre champêtre de l'école de Mont-Soleil sur Saint-Imier, canton de Berne, aura lieu, du lundi 15 au vendredi 19 juillet 1974, le 3^e cours d'initiation à l'espéranto pour le corps enseignant.

Animateur: Olivier Tzaut.

Corps enseignant concerné: tous les niveaux. Connaissance du français nécessaire.

Objectif: initiation à l'espéranto selon les techniques de l'enseignement audiovisuel et programmé.

Programme: atteindre en cinq jours

d'étude intensive une connaissance approfondie de l'espéranto permettant la lecture de textes de difficulté moyenne, la rédaction d'une lettre et la participation à une conversation. Etude des possibilités offertes par l'espéranto.

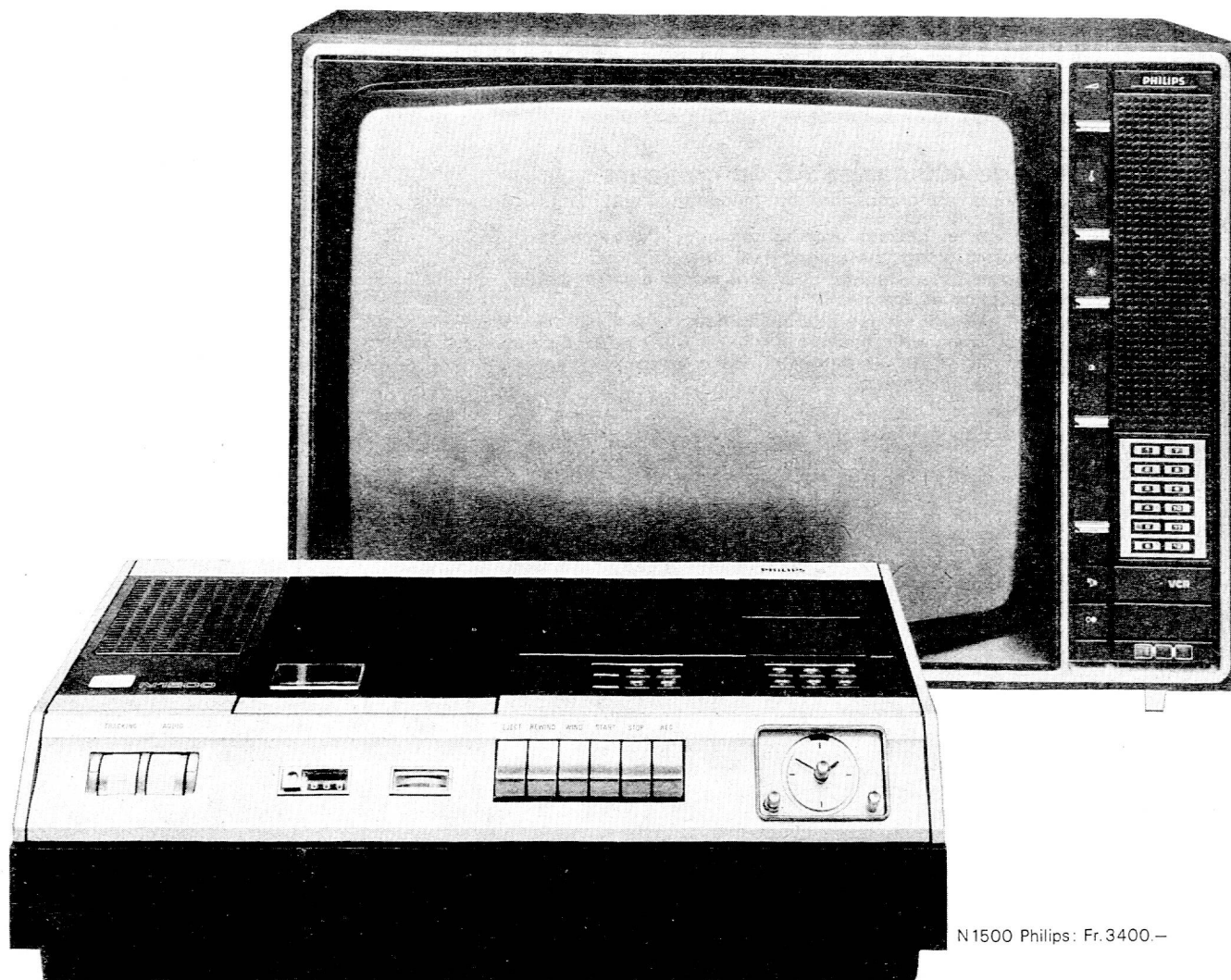
Horaire de travail: 8 h. 30 - 12 h. et 14 h. - 17 h.

Logement: des lits sont à disposition sur place. Il faudrait qu'un certain nombre de participants apportent du matériel de couchage, les locaux à disposition ne manquant pas.

Repas: celui de midi serait pris au



Sound
and Vision



N1500 Philips: Fr. 3400.-

**Ceci pour vous permettre d'enregistrer
un documentaire lorsque vous donnez un cours
de mathématiques. Vous pouvez même,
en attendant, suivre une émission-débat sur les
perspectives de la prospective.**

Certains vont même jusqu'à s'offrir un enregistreur à cassette vidéo pour ne pas rater le match. Sans pour autant rater le western. Et vice-versa! C'est un point de vue, mais après tout, pourquoi pas?

Mais il va de soi qu'au départ, l'enregistrement sur cassette vidéo a été mis au point pour faciliter l'enseignement audio-visuel. Un domaine où l'enregistreur à cassette vidéo Philips devient, non pas un ersatz ou un coûteux extra, mais l'auxiliaire du professeur, le bras droit du conférencier, le répétiteur de l'élève, le complément du cours télévisé.

L'appareil? Un bloc de réception TV avec entrée pour l'antenne ainsi qu'un sélecteur de programme qui permettent de capter l'émission désirée, laquelle est enregistrée — son et images — sur cassette vidéo. En noir et blanc ou en couleur. Téléviseur éteint ou en service. En regardant l'émission en cours d'enregistrement ou même un tout autre programme. Que vous soyez à la maison ou ailleurs. Car l'enregistreur fonctionne même en votre absence: il vous suffit de préprogrammer la minuterie pour synchroniser son temps d'enregistrement, l'heure et la durée de l'émission considérée.

Voilà pour le travail de mémorisation audio-visuelle. Mais l'enregistreur à cassette vidéo va beaucoup plus loin: il stimule le génie inventif, l'initiative, l'esprit d'équipe. Tout simplement parce qu'il peut être couplé à une caméra de télévision (évidemment chère, mais néanmoins abordable en noir et blanc). Une caméra si compacte, si docile et si maniable qu'on peut la confier à tout élève, stagiaire ou étudiant. Et contrairement aux caméras ordinaires où l'erreur ne pardonne pas, cette caméra autorise tous les faux pas. La cassette vidéo fonctionne comme une cassette à bande magnétique.

Instrument de participation, de culture et de savoir-vivre, l'enregistreur à cassette vidéo Philips a bien d'autres cordes à son arc. Une brochure d'information détaillée a été rédigée à votre intention: elle est à votre disposition. Demandez-la. Philips SA (1196 Gland, Tél. 022/64 21 21) vous l'enverra.

PHILIPS

Vu l'immense succès remporté par les jeux de 1^{re} année, et à la demande de nombreux enseignants, les **Editions Cebècé** ont confectionné à votre intention les jeux de

MATHÉMATIQUES MODERNES 2^e ANNÉE

Ces jeux sont en souscription au prix de **Fr. 241.—** + port et emballage jusqu'au 25 juillet 1974. Passé ce délai, ils coûteront **Fr. 261.—** + port et emballage.

Plus de 400 cartes A5 en couleurs

nécessaires au programme du manuel romand d'enseignement

- Conçus et réalisés avec le concours d'enseignants
- Dessins artistiques plaisants et originaux
- Carton spécial étudié pour être manié par les élèves
- Plastifiés et lavables
- **But** : rendre service aux institutrices et aux instituteurs devant confectionner les cartes formant les jeux. C'est ainsi économiser 300 à 400 heures de travail nécessaires à la réalisation de près de 400 cartes, en les dessinant, les coloriant, les plastifiant, pour ne parler que du travail sans compter les fournitures.

Les 32 jeux de 1^{re} année sont encore en vente au prix de Fr. 241.—
+ port et emballage.



Editions Cebècé

Matériel d'enseignement moderne
Case postale 35 1564 Domdidier
Tél. (037) 75 11 18

Les blocs « Schubi » sont maintenant livrables en deux grandeurs :



L'édition moyenne vous la connaissez déjà. Ce qui est nouveau c'est la grande édition. (Le côté du carré mesure 8 cm.)

210.09 Blocs « Schubi ». Blocs d'attributs en bois, 48 éléments, grand modèle, en boîte avec ravier. Fr. 33.— (à partir de 10 boîtes Fr. 30.—).

210.11 Blocs « Schubi ». Blocs d'attributs en bois, 48 éléments, grandeur moyenne, en boîte avec ravier. Fr. 15.50 (à partir de 10 boîtes Fr. 15.—, à partir de 30 boîtes Fr. 14.50).

Les blocs « Schubi » sont en bois ; leur prix est très raisonnable